

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2017

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2017 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 mars 2017 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération ⁽¹⁾*) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^{ème} étage de la Mairie de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

RAPPELS

Le préambule du rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires rappelait les conditions de création de la nouvelle agglomération du Beauvaisis (CAB₄₄) et faisait référence à l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 qui a créé à compter du 1er janvier 2017 la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis composée des 44 communes (CAB₄₄). Cet arrêté précise que la CAB₄₄ dispose d'un budget principal et de 10 budgets annexes (ZAC Saint-Mathurin, ZA Technologiques, Zone de Beauvais-Tillé, SPANC, Station Gaz Naturel pour Véhicules, Pépinières et hôtel d'entreprises, Zone de Pinçonlieu, Transports, Assainissement et ZAC du Haut Villé) et mentionne que la CAB₄₄ exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences telles que listées dans l'arrêté et dans le préambule du rapport de présentation du DOB₂₀₁₇.

Il est rappelé que ces compétences pourront être modifiées par le conseil communautaire dans les limites imposées par l'article L 5211-41-3 III du CGCT et l'article 35 alinéa III de la loi Notre qui disposent notamment, que le futur conseil communautaire disposera, à compter du 1er janvier 2017, d'un an pour restituer aux communes membres, éventuellement, une compétence optionnelle et de deux ans pour une compétence facultative.

Ce préambule du DOB2017 mentionnait aussi que l'exécution budgétaire de la CAB₄₄ avant l'adoption du BP 2017 a débuté en matière de fonctionnement dans la limite des budgets 2016 consolidés de la CAB₃₁ et de la CCRB et en investissement avec les délibérations donnant l'autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement, adoptées respectivement aux conseils communautaires des 8 décembre et 30 novembre 2016.

Synthèse générale

L'agglomération du Beauvaisis compte 11 budgets totalisant 121,4M€.

Budget principal : 1 budget totalisant 84,8 M€, soit 70% de l'ensemble des budgets.

Ce projet de budget a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires suivantes :

- non augmentation du produit fiscal avec le choix de retenir les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants (CAB₃₁ et CCRB) et en général l'introduction d'une durée de lissage des taux de trois années afin de limiter au mieux les variations d'imposition des contribuables ;
- maintien de la part du budget de fonctionnement consacrée à l'autofinancement afin de préserver la capacité d'investissement de notre établissement (autofinancement en légère augmentation avec 5,5M€ en 2016 et 5,7M€ en 2017, +3,8%) ;
- maintien du niveau des investissements portés par le budget principal (en légère augmentation avec 11,2M€ en 2016 et 11,4M€ en 2017, +1,5%) ;
- baisse du recours à l'emprunt avec 5,3M€ prévus en 2017 contre 6,9M€ en 2016 (-23%).

Budgets annexes : 10 budgets totalisant 36 M€, soit 30% de l'ensemble des budgets

La communauté d'agglomération compte 10 budgets annexes dont l'assainissement (15,8M€), les transports (10,4M€) et 5 zones d'activités économiques (8,5M€). On peut souligner que ces budgets annexes totalisent pour 9,3M€ d'investissement avec 4,8M€ en faveur de l'assainissement, 2,9M€ pour l'aménagement de parcelles dans les zones d'activités et 1,6M€ pour les transports.

SOMMAIRE

I - LE BUDGET PRINCIPAL **page 04**

A) La section de fonctionnement

- 1 Les recettes de fonctionnement page 04
- 2 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1 Présentation par nature page 14
 - 2.2 Présentation par domaine d'activité page 21

B) La section d'investissement

- 1 Les ressources d'investissement page 24
- 2 Les emplois d'investissement page 25

II - LES BUDGETS ANNEXES

- A) ASSAINISSEMENT page 30
- B) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF page 34
- C) TRANSPORTS page 35
- D) STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES page 38
- E) ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE ⁽¹⁾ page 40
- F) ZONE DE PINCONLIEU ⁽¹⁾ page 42
- G) ZONE D'ACTIVITES BEAUVAIS - TILLE ⁽¹⁾ page 43
- H) ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾ page 46
- I) ZAC SAINT MATHURIN ⁽¹⁾ page 47
- J) PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES page 48

III - ELÉMENTS D'ANALYSE BUDGÉTAIRE **page 50**

⁽¹⁾ S'agissant de budgets de zone soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent et donc suivi au travers de mouvements d'ordre, le présent rapport de présentation n'explicite que les seuls mouvements réels afin de se concentrer sur les « budgétisations effectives » de l'année.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

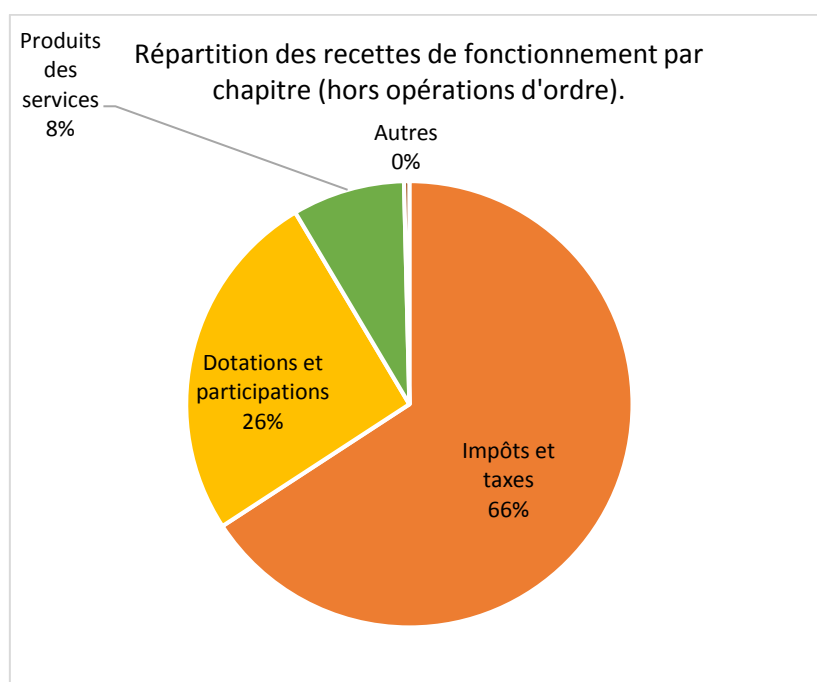
1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Variation
002	Résultat reporté	1 782 559.00	-	-
013	Atténuation de charges	77 700	108 375	39.48%
70	Produits des services	5 756 257	5 702 447	-0.93%
73	Impôts et taxes ⁽²⁾	43 170 412	46 123 156	6.84%
74	Dotations et participations	17 950 761	18 006 757	0.31%
75	Autres produits de gestion courante	134 176	156 000	16.27%
76	Produits financiers	5	5	0.00%
77	Produits exceptionnels	3 100	5 000	61.29%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	228 298	0	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	198 116	181 318	-8.48%
	total recettes de fonctionnement	69 301 384	70 283 058	1.42%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB. Prévisions 2016 en recettes de fonctionnement > dépenses de fonctionnement en raison du vote en suréquilibre du BP 2016 de la CCRB (écart de +0,7M€)

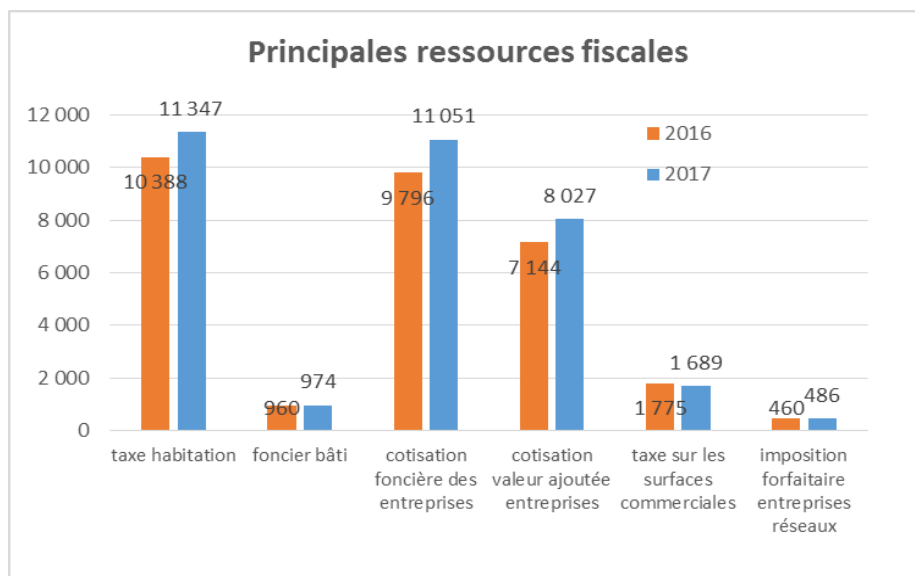
⁽²⁾ en 2016, hors transfert fiscalité communale à la CAB₄₄ (2,1M€)

La structure des recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) en 2017 est la suivante :



1.1 Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 46,2M€, en évolution de +6,9% et représente 66% des recettes réelles de fonctionnement. Il faut souligner qu'en matière de fiscalité locale, les choix proposés sont de retenir les taux moyens pondérés issus des taux des EPCI préexistants (CAB₃₁ et CCRB) et donc de ne pas augmenter la fiscalité intercommunale. La hausse du produit fiscal s'explique principalement par les transferts opérés de la fiscalité communale vers la fiscalité intercommunale, transferts directement liés à la fusion de la CAB₃₁ et de la CCRB.



1.11 Les contributions directes – (articles 73111 à 73114)

C'est un total de 33,70M€ attendu en matière de contributions directes sur ce chapitre à l'article 7311 en augmentation de +9,4% par rapport aux BP 2016 (30,8M€), augmentation qui s'explique en tout premier lieu par les transferts de fiscalité cités ci-dessus.

1.111 les impositions foncières et d'habitation – article 73111

Le tableau qui suit découle des choix opérés dans le cadre des orientations budgétaires 2017 de retenir les taux moyens pondérés issus des taux des EPCI préexistants (CAB₃₁ et CCRB) :

Objet	Taux historique		TMP CAB ₄₄ (3=(4*1+5*2)/6)	Bases 2016			Bases 2017 CAB ₄₄ (7)	Evol (8=7/6)	Produit fiscal 2017 CAB ₄₄ (9=3*7 sf FNB)
	CAB31 (1)	CCRB (2)		CAB31 (4)	CCRB (5)	CAB31 +CCRB (6=4+5)			
TH	9,45%	14,11%	9,99%	98 875 433 €	12 913 894 €	111 789 327 €	113 586 000 €	1,61%	11 347 241 €
FB	0,00%	8,62%	0,91%	95 116 117 €	11 173 853 €	106 289 970 €	107 460 000 €	1,10%	972 513 €
FNB	2,18%	20,40%	8,14%	1 490 528 €	723 806 €	2 214 334 €	2 192 000 €	-1,01%	47 786 €
TAFNB	-	-	-			-	-	-	81 700 €
CFE	25,33%	26,00%	25,40%	38 215 011 €	4 427 935 €	42 642 946 €	43 509 600 €	2,03%	11 051 438 €
(1 et 2) données services fiscaux								Total :	23 500 678 €
(3) taux moyens pondérés déterminés avec les bases fiscales effectives 2016									
(4 et 5) bases fiscales effectives 2016									
(7) bases fiscales prévisionnelles 2017									
(9) calculs opérés en l'absence de données distinctes sur les bases d'imposition entre CAB31 et CCRB. Montants du BP 2017 = montants arrondis. Taux de 2,18% retenu pour le FNB.									

S'agissant de ces impositions, on peut souligner que :

- **la taxe d'habitation (TH)** est estimée à **11,35M€ en 2017**, soit un produit fiscal en hausse de +9,2% (+960k€) par rapport à 2016 compte tenu du transfert de fiscalité communale en provenance des communes de l'ex. CCRB (+822k€ ou +7,9%) et de l'évolution des prévisions budgétaires (+138k€ ou +1,3%) ;
- **la taxe foncière sur les propriétés bâti (TFPB)** est estimée à **0,97M€ en 2017**, soit une évolution escomptée de +1,4% (+14k€) par rapport à 2016 en raison de l'évolution des prévisions budgétaires ;
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** est estimée à **129k€** se décompose entre la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) estimée à 82k€ et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) estimée à 48k€ **compte tenu du choix de retenir le taux historique de la CAB₃₁ de 2,18%**.
- **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** est estimée à **11,05M€ en 2017**, soit une évolution escomptée de +12,8% (+1,26M€) par rapport à 2016 en raison du transfert de fiscalité communale en provenance des communes de l'ex. CCRB (+788k€ ou +8%) et de l'évolution des prévisions budgétaires (+467k€ ou +4,8%).

Concernant la TH, le FB et la CFE, il est proposé de retenir une période de lissage unique relativement courte de trois années (2017 à 2019) qui a l'avantage :

- d'harmoniser les taux intercommunaux sur l'ensemble des communes membres à la fin de l'actuel mandat (2019) ;
- de limiter la hausse de la part intercommunale de ces impositions pour les 31 communes de la CAB₃₁ tout en permettant aux contribuables domiciliés dans les communes de la CCRB de bénéficier d'une diminution de cette part intercommunale ;
- d'opérer ce transfert de la fiscalité intercommunale entre contribuables par un lissage sur trois années qui procurera aux communes membres de l'ex. CCRB une marge de manœuvre fiscale au niveau communal et sans impact pour les contribuables de 2017 à 2019 afin de compenser les pertes potentielles de ressources en matière de fonds départemental de taxe professionnelle (FDTP), dotation nationale de péréquation (DNP), dotation de solidarité rurale (DSR) qui s'échelonneront de 2017 à 2020.

1.112 la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) – article 73112

Le produit de cette imposition basée sur le chiffre d'affaire des entreprises est estimé pour 2017 à **8M€, soit un produit en hausse de +12,4%** compte tenu du transfert de fiscalité communale en provenance des communes de l'ex. CCRB (+343k€ ou +4,8%) et de l'évolution des prévisions budgétaires (+540k€ ou +7,6%) au vu du produit fiscal 2017 notifié par les services fiscaux fin 2016.

1.113 la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) – article 73113

Le produit fiscal anticipé est estimé à 1,69M€ compte tenu du transfert des parts communales des communes de l'ex. CCRB (80k€).

Rappelons que par délibération du 14 février 2013, la CAB₃₁ avait décidé de fixer le coefficient multiplicateur de cette taxe à 1,05 alors que l'ex. CCRB n'avait pas délibéré sur le sujet et appliquait donc un coefficient de 1,00. En cas de fusion, les dispositions antérieures continuent de s'appliquer sur le territoire de chacun des EPCI la 1ère année, donc en 2017. Ensuite, le nouvel EPCI doit délibérer pour déterminer la modulation applicable sur l'ensemble du territoire avant le 1er octobre 2017 pour être applicable à compter de 2018.

Considérant que l'application d'un coefficient de 1,00 sur l'ensemble du territoire prive l'agglomération d'une partie de sa ressource fiscale (perte d'environ 85.000 euros), il sera proposé d'adopter le coefficient de 1,05 à compter de 2018 (gain d'environ 3.300 euros).

1.114 l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) – article 73114

Cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux concerne sur notre territoire les transformateurs électriques, les stations radioélectriques ainsi que les canalisations de gaz.

Elle est estimée en 2017 à **486k€** compte tenu du transfert des parts communales des communes de l'ex. CCRB (63k€).

1.12 Les attributions de compensation négatives – article 73211 (article 7321 au BP 2016)

Ces attributions de compensation négatives atteindraient 486k€ en 2017 et correspondent aux montants 2016 de 22 communes membres de l'ex. CAB₃₁.

Il faut rappeler que contrairement aux dispositions applicables dans le cadre d'une fiscalité additionnelle (cas pour les communes issues de l'ex. CCRB), celles applicables en fiscalité professionnelle unique implique pour chaque transfert de compétence des communes à l'EPCI, une diminution de l'attribution de compensation. C'est pourquoi pour 2017, seules des communes de l'ex. CAB₃₁ ont une attribution de compensation négative.

Nb : Les montants des attributions de compensation prévisionnelles de l'exercice de référence sont actés pour chaque commune membre par délibération annuelle du conseil communautaire.

1.13 Les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - article 73221 (article 7323 au BP 2016)

Ce fonds entre dans le dispositif de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Deux mécanismes de compensation ont été retenus : le FNGIR et la DCRTP. Rappelons que les collectivités « gagnantes » avec la suppression de la TP abondent ce FNGIR qui est reversé en intégralité aux collectivités « perdantes ».

En tant que collectivités « perdantes », la CAB₃₁ et la CCRB percevaient du FNGIR pour un montant global de 9,53M€ depuis 2013. **C'est ce même montant qui est repris au BP 2017 de la CAB₄₄.**

1.14 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – article 7331

Rappelons que la CAB₃₁ appliquait depuis 2015 un taux unique de 2,5% sur son territoire alors que la CCRB n'avait pas instituée cette taxe.

Le tableau qui suit découle des choix opérés dans le cadre des orientations budgétaires 2017 et des délibérations adoptées au conseil communautaire du 13 janvier 2017 :

Objet	Taux 2017		Taux moyen pondéré CAB44 (3)	Bases prévisionnelles 2017			Produit fiscal 2017 CAB44 (7=1*4+2*5)
	CAB31 (1)	CCRB (2)		CAB31 (4)	CCRB (5)	CAB31 +CCRB (6=4+5)	
TEOM	2,50%	0,60%	2,31%	88 603 889 €	9 623 685 €	98 227 574 €	2 272 839 €
(1)(2) cf. délibération pour l'adoption des taux 2017							
(3) simulation pour information							
(4)(5) données services fiscaux							

L'estimation du produit fiscal pour 2017 atteint 2,27M€.

1.15 La taxe de séjour – article 7362

La taxe de séjour a été instituée par la CAB₃₁ et le dernier barème a été adopté par délibération du 3/10/2016. La CCRB n'avait quant à elle pas instituée cette taxe puisque la compétence « tourisme » relevait de l'échelon communal.

IL est rappelé que la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme, figure désormais parmi les compétences obligatoires que l'agglomération exerce de plein droit aux lieux et places des communes membres (CGCT, art. L.5214-16 et L.5216-5). Aussi, un travail doit être mené courant 2017 concernant cette taxe pour déterminer les choix de la CAB₄₄ qui ne pourront s'appliquer qu'à compter de 2018 (date limite du 1^{er} octobre 2017).

S'agissant du territoire de l'ex. CAB₃₁, cette taxe concernait en 2016, 37 établissements dont 15 hôtels (2 non classés, 2 avec une étoile, 3 deux étoiles et 8 trois étoiles) et 22 chambres d'hôtes et gîtes (10 sont non classés, 2 ont un épi, 1 deux épis, 4 trois épis et 5 quatre épis).

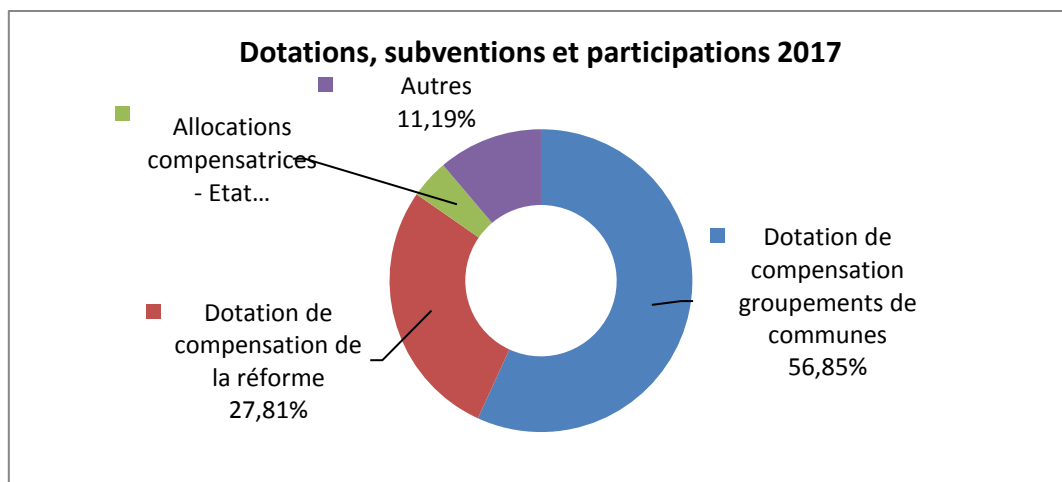
Le montant de cette taxe, est estimé à 135.000€ (article 7362), soit une augmentation de +15.000€ par rapport au BP 2016 de la CAB₃₁ pour tenir compte du réalisé 2016 à hauteur de 136.000€.

Cette taxe a vocation à être reversée à l'office de tourisme afin de financer des projets touristiques et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014-article 7398).

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 26 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de +0.31% par rapport à 2016

Il se structure ainsi :



1.21 - La dotation globale de fonctionnement communautaire- article 74126

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation.

1.211 - La dotation d'intercommunalité – article 74124

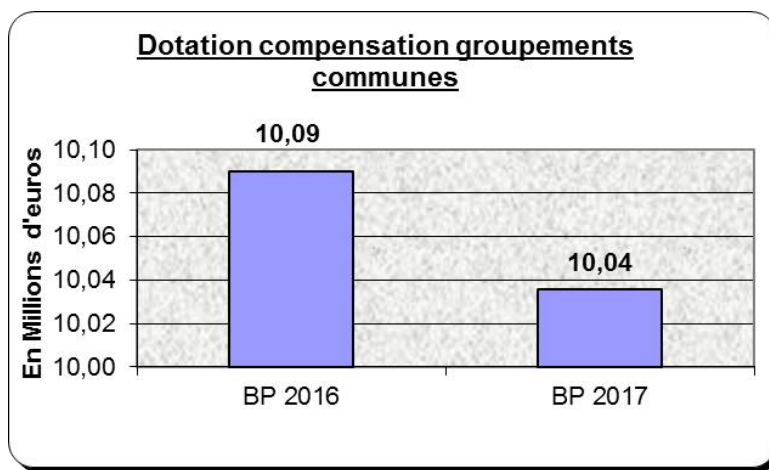
Cette part de la DGF n'était plus perçue en 2016 par la CAB₃₁ et seul subsistait un montant versé à l'ex. CCRB (19k€ alloués). La disparition de cette dotation est liée aux contributions successives des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics instituées depuis 2014, d'où une dépense qui est à inscrire au budget 2017 de la CAB₄₄ (cf. point 2.31).

1.212 – La dotation de compensation en faveur des EPCI – article 74126

L'évolution annuelle de cette dotation est liée au taux d'écrêtement appliqué chaque année. Ce taux a été de -1,94% en 2016 et -2,18% en 2015 et pourrait fortement augmenter en raison de l'élargissement des variables d'ajustement soumises à minoration.

A contrario, la part de compensation salaires de la dotation forfaitaire des communes de la CCRB revient à compter de 2017 à la CAB₄₄ et que ce transfert doit être compensé via l'attribution de compensation aux 13 communes concernées. Ce sont 417k€ perçus par ces communes en 2016 qui ont été intégrés à la prévision 2017.

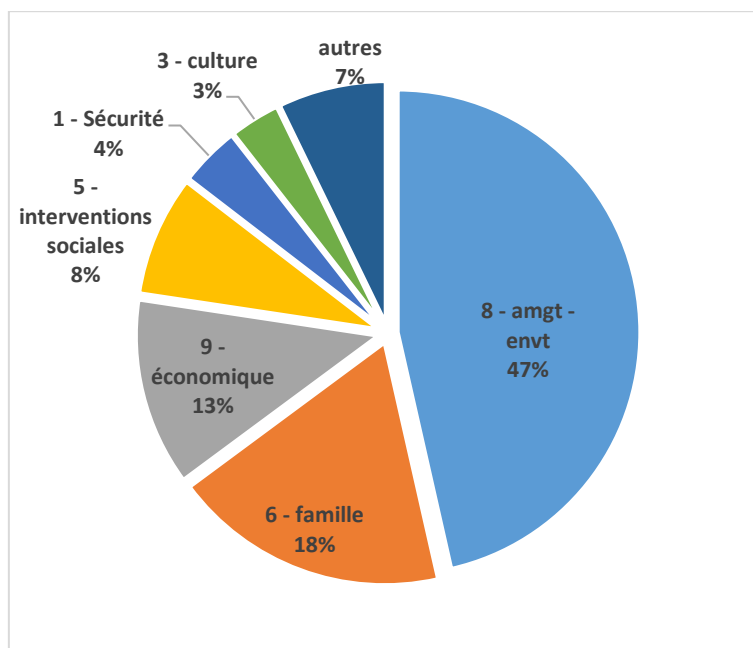
La prévision 2017 anticipe un taux d'écrêtement de -3,9%, **d'où un montant attendu de 10,04M€, en diminution de 54k€** par rapport aux montants des BP2016 de l'ex. CAB₃₁ et de la CCRB.



1.22 Les autres subventions et participations – articles 747

Les autres dotations, subventions et participations sont quasi stables par rapport à 2016 (2.215 k€)

Répartition 2017 des participations par domaine d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

- L'aménagement - environnement (fonction 8) : 1.029 k€ dont 95 % proviennent du soutien éco emballage et des recettes filières de la collecte sélective des déchets ;
- Les relais d'assistantes maternelle (fonction 6 – famille) : inscription à hauteur de 336k€ pour le financement de la crèche du CAVL à Bresles et 72k€ pour la gestion des relais d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire ;
- L'économie (fonction 9) : 277k€ (232 k€ en 2016) pour financer essentiellement les chantiers d'insertion ;
- Interventions sociales (fonction 5) 178k€ : L'accueil des gens du voyage pour 154 k€ (aide au logement temporaire versée par la CAF), et 24K€ de financement des emplois pour l'accueil périscolaire des communes et du centre social de Bresles ;
- La culture : 74 k€ contre 151 k€ en 2016, il s'agit des financements des emplois aidés et des subventions attribuées par la DRAC sur projet. Les subventions incertaines seront inscrites, le cas échéant, en décision modificative ;
- La sécurité (fonction 1). Des participations provenant essentiellement du FIPD (Fonds inter-ministériel de prévention de la délinquance) sur des actions ciblées (accompagnement renforcé, prévention de la radicalisation).

1.23 Les compensations d'exonérations en matière de fiscalité directe.

Ces compensations versées par l'Etat sont déclinées selon la nouvelle fiscalité mixte mise en place dans le cadre de la réforme de 2010 qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle.

1.231 La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) – article 748313

La CAB₃₁ et la CCRB percevaient cette DCRTP pour un montant global de 5M€ depuis 2014. C'est ce même montant qui est repris dans la simulation budgétaire pour 2017.

1.232 Les autres dotations compensatrices de l'Etat – articles 748314 à 74835

Il s'agit de compensations sur les exonérations de CFE, CVAE, TF et TH.

Pour le BP 2017, il est anticipé une hausse de +23% essentiellement pour ce qui concerne les compensations en matière de taxe d'habitation (montant augmenté de +22%).

Aussi **le montant global attendu pour 2017 à ce titre s'élève à 748k€** contre 607k€ en 2016, ce qui représente une ressource supplémentaire de +23% provenant principalement des compensations de taxe d'habitation (+112k€).

Il s'agit des compensations suivantes :

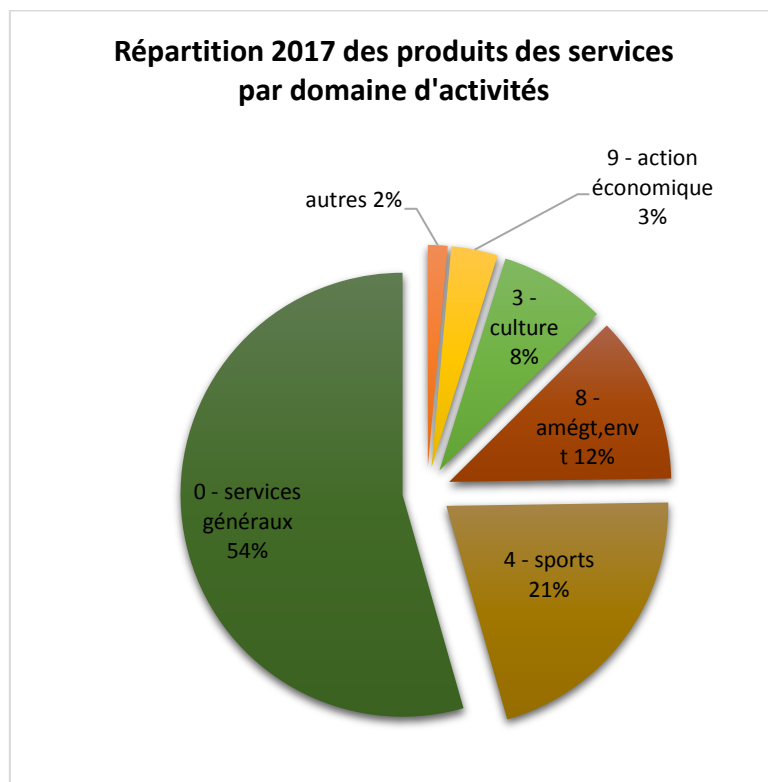
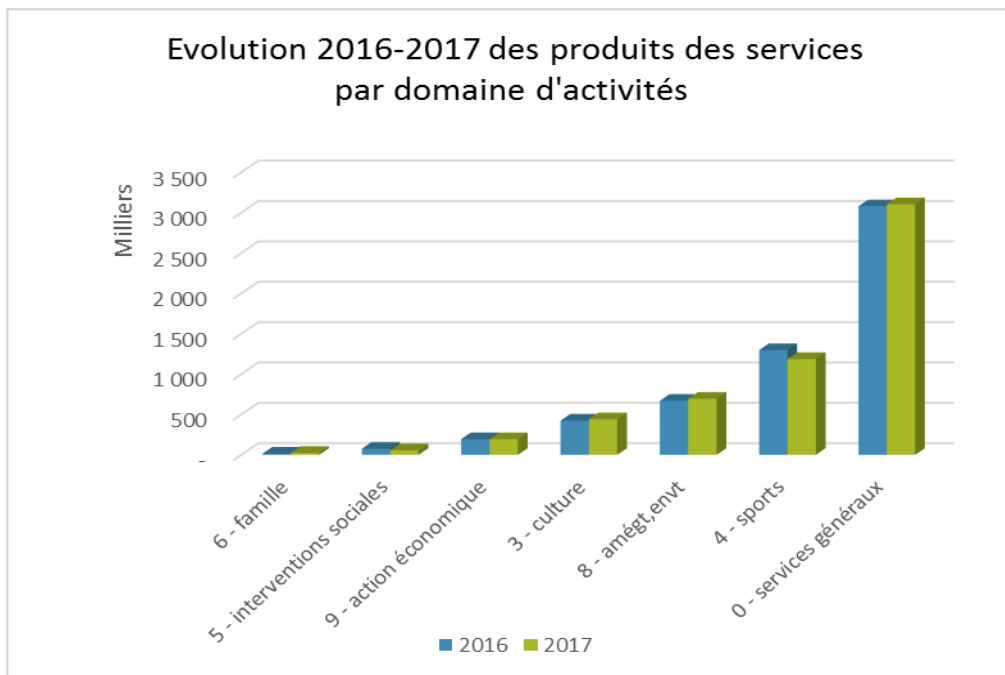
- article 748314 – estimation 2017 de 62k€ pour la dotation unique de compensation spécifique en matière de taxe professionnelle (51k€ en 2016) ;
- article 74833 – estimation 2017 de 46k€ dont 32k€ pour la compensation au titre de la contribution économique territoriale (C.E.T.) – (26k€ en 2016) et 14k€ pour la compensation liée aux exonérations en matière de CVAE (0k€ en 2016). Ces exonérations sont aléatoires d'un exercice budgétaire à l'autre, sans pouvoir décisionnaire de l'établissement ;
- article 74834 – estimation 2017 de 18 004€ (21k€ en 2016) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe foncière non bâties ;

- article 74835 – estimation 2017 de 622k€ (509k€ en 2016) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe d’habitation.

Les montants définitifs 2017 ne seront notifiés que dans le courant du mois de mars 2017 par le biais de l’état fiscal 1259 transmis par les services de la Préfecture. Une analyse complémentaire pourra alors être menée sur la base de ces éléments pour expliquer les augmentations constatées ci-dessus.

1.3 Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre se structure comme suit :



Ce chapitre enregistre une très légère diminution entre 2016 et 2017 de 0.93% avec une prévision qui passe de 5.75 M€ en 2016 à 5.70 M€ en 2017.

- 64% (3.636 k€) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et de conventions de mise à disposition de personnels (essentiellement celles passées avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis).
- 28 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'Agglo. La baisse prévue de -7% avec une prévision de 1.574 k€ en 2017 contre 1.684 k€ pour 2016, s'explique et se répartit essentiellement de la façon suivante :
 - Les piscines (Aquaspace + piscine J. Trubert) pour 67%. La soumission au régime de TVA de droit commun des recettes de l'aquaspace implique une diminution globale de 178 k€ et passent de 1.217 k€ en 2016 à 1.039 k€ en 2017. A noter que l'aquaspace est soumis à ce régime puisque ses activités (Balnéo, espaces ludiques, ...) entrent dans le champ concurrentiel et doivent, de ce fait, être soumises à TVA.
 - La culture couvre 19% de ces recettes, en augmentation de +16 % par rapport à 2016. Les recettes envisagées pour l'école d'arts (110 k€) et pour la maladrerie (19 K€) permettent cette augmentation. Le total des recettes de la culture sont estimées à 295 k€.
 - 5% de ces recettes proviennent des déchetteries, avec les reventes de cartons, ferrailles et batteries ainsi que des ventes de composteurs. Au total ces produits liés à la collecte des déchets sont prévus pour un montant de 83 k€, en augmentation de 19 %.
 - 1,6% de recettes usagers du CAVL à Bresles (25k€).
- 9% des recettes sont dites « inter-budgets ». Il s'agit en 1er lieu des remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal. Ces frais généraux couvrent les domaines dits « transversaux » tels l'administration générale, les services juridiques, les assurances, les finances, les ressources humaines L'activité de ces services bénéficie à tous les budgets de l'agglomération (hors budgets de zone) et est refacturée à hauteur de :
 - Assainissement : 300.508 € ;
 - Transports : 57.728 € ;
 - Pépinière : 18.987 € ;
 - GNV : 24.862 € ;
 - SPANC : 1.848 € ;

Ces montants de refacturation des frais d'administration générale ont été établis en fonction du prorata de chaque budget et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité (données issues du dernier exercice clos du compte administratif 2015).

Au-delà des frais généraux, des remboursements des frais salariaux de personnels affectés aux budgets annexes (pépinière et hôtel d'entreprises – domaine économique) sont eux aussi comptabilisés et totalisent 90k€.

1.4 Chapitre 013 – Atténuation de charges

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel (suite à maladie ou accident) qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre. Il est inscrit 108 k€ en 2017.

1.5 Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre une augmentation de 16 % (+ 21.824 €) par rapport à 2016 :

- L'article 752 enregistre les locations d'immeubles pour un total de 152 k€ en 2017 (129 k€ en 2016) avec essentiellement
 - augmentation des loyers perçus pour la location de bureaux au sein de la Maison des services et des initiatives Harmonie pour un montant prévisionnel 2016 de 75 k€ (+9%).
 - Le planning prévisionnel des locations de la maladrerie qui permet de prévoir une augmentation de +39% en passant de 54 k€ en 2016 à 75 k€ en 2017.
 - D'autres locations, marginales et incertaines, n'ont pas été réinscrites au budget (location de la salle des assemblées du siège de l'agglo)
- L'article 758 pour un montant de 4.100 € enregistre les autres produits de gestion courante.

1.6 Chapitre 76 à 78 – Produits financiers et exceptionnels.

Il s'agit de parts sociales détenues par la CAB liées à un ancien emprunt et qui génèrent une recette annuelle moyenne de 5€.

Les produits exceptionnels (5.000 €) sont par définition non prévisibles et enregistrent notamment les remboursements de sinistres versés par nos assurances.

1.7 Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. Compte tenu des subventions d'équipements reçues en 2016 sur des biens amortissables, la prévision 2017 est portée à 181k€.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Présentation par nature

chap	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Variation
011	Charges à caractère général	15 859 450	15 143 558	-4.51%
012	Charges de personnel	17 065 861	17 880 980	4.78%
014	Atténuation de produits	22 128 141	23 305 153	5.32%
65	Autres charges de gestion courante	6 409 410	7 014 918	9.45%
66	Charges financières	500 701	355 000	-29.10%
67	Charges exceptionnelles	968 081	891 115	-7.95%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	170 464	0	-100.00%
022	Dépenses imprévues	50 000	0	-100.00%
023	Virement à la section d'investissement	1 164 778	1 322 895	13.57%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 315 934	4 369 439	1.24%
	total dépenses de fonctionnement	68 632 820	70 283 058	2.40%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB. Prévisions 2016 en recettes de fonctionnement > dépenses de fonctionnement en raison du vote en suréquilibre du BP 2016 de la CCRB (écart de +0,7M€)

2.11 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Comme en 2016, ce chapitre totalise 23% des dépenses réelles de fonctionnement et une diminution de -4.51% ou de - 716 k€ par rapport à 2016.

- Cette diminution est due à l'inscription, en 2016, du remboursement à la ville de Beauvais des 4 premiers mois de la contribution au SDIS, soit 829 k€ sur la ligne 62875. Pour 2017, l'article 62875 (**remboursement aux communes membres**) est dédié au remboursement de frais des personnels mutualisé (113 k€).
- 66% de ce chapitre couvrent les dépenses de **prestations de services** (lignes 611 et 6042). Les crédits passent de 9.815 k€ en 2016 à 9.956 k€ en 2017, soit une augmentation de 1% (+ 141 K€).
 - 90% de ces dépenses (soit 8.884 k€) sont affectés aux contrats passés pour les prestations liées à notre compétence « déchets » ceux-ci sont quasi stables par rapport à 2016 (+10k€).
 - Les autres contrats concernent pour l'essentiel la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (260 k€) et les prestations nécessaires au fonctionnement général des services pour 228 k€ (prestations logiciels métiers par exemple).
- les lignes 60611 à 60613 regroupent les dépenses de **fluides** (eau, gaz, électricité) soit 9% des dépenses de ce chapitre, pour un montant de 1.316 k€ et en augmentation de +4% ou de +55k€, 62 % de ces crédits concernent les **équipements sportifs** (piscines et gymnases (817k€), 18% les **établissements culturels** (235k€) 8% **l'éclairage public des zones d'activités** (101k€), le reste les autres équipements de l'agglo (bâtiments administratifs, aire des gens du voyage, déchetteries, ...).
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615.) sont prévus pour 1.175 k€ (8% du chapitre), soit - 57k€ par rapport à 2016 et concernent les différents contrats de maintenance des équipements,

l'entretien des voiries et des terrains de l'agglomération et le relamping des zones d'activités, la maintenance des bâtiments, des véhicules et du matériel.

- Les lignes 60621 à 6068 couvrent les achats de **fournitures diverses** pour un montant total de 901 k€ (en augmentation de +8k€ soit +1%) avec essentiellement :
 - 346 k€ pour les achats de fournitures des **établissements culturels**. Dépenses quasi stables par rapport à 2016 (-3k€).
 - 213 k€ d'achats de **sacs** pour la collecte des **déchets verts**. Dépense stable par rapport à 2016 (+1k€)
 - 135 k€ pour les achats de fournitures des **activités sportives et de jeunesse** (gymnases, piscines, centre de loisirs, city stade).
 - 98 k€ pour les fournitures nécessaires au **fonctionnement général** de la structure (matériels informatique, consommables,...). En augmentation de +9k€, soit +11%. Cette augmentation est à relativiser puisqu'elle fait suite à une diminution des crédits 2016 par rapport à 2015 (- 15%).
- Les lignes 623 (378 k€) regroupent les dépenses de **publicité et publication**, elles sont en augmentation de +41 k€, soit +12%. Augmentation due à l'organisation prévue d'une manifestation « innovation agricole » inscrite sur la ligne foires et expositions pour 40 k€.
- Les dépenses de **formation** (6184) passent de 165 k€ à 166 k€.
- Les **cotisations** (6281) sont proposées en forte augmentations (+82% soit + 74k€). Outre, l'augmentation des cotisations des organismes dans lesquels nous sommes adhérents, il est budgété l'adhésion à « Oise la vallée » pour la direction de l'aménagement (60 k€) et à l'ADIL (5 k€) pour le service habitat, d'où un total des crédits proposés de 164 k€.
- **L'entretien des locaux** (6283), augmente de +3% avec une prévision de 130 k€.
- Les frais de **déplacement, mission et réception** (625) sont en légère augmentation de +4% et atteignent **122 k€**.
- Les **honoraires** (6226) passent de 119 k€ à 110 k€, en diminution de -9%. Ces honoraires sont, par exemple, ceux des architectes conseil, des avocats, ou des artistes.
- Ligne 626, avec 113 k€ et qui correspond aux **frais de télécommunication et d'affranchissement** est en diminution de 4 k€.

2.12 Chapitre 012 - Charges de personnel : 17.881 k€

Ce chapitre représente **28% des dépenses réelles de fonctionnement (26 % en 2016)**, chapitre en augmentation de +815 k€ ou de +5%). Comme indiqué dans le cadre des orientations budgétaires, cette progression est liée à l'ensemble des mesures ou choix qui affectent la collectivité avec la prise en considération de la revalorisation de la valeur du point au 01.02.2017, la mise en place du dispositif de transfert primes-points dans le cadre du protocole parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR), la revalorisation des grilles indiciaires toujours dans le cadre de PPCR, l'augmentation des charges sociales (CNRACL et IRCANTEC), les évolutions de carrières.

A noter que cette prévision tient aussi compte de la mutualisation des services avec la Ville de Beauvais dont la charge qui incombe à l'agglomération serait augmentée compte tenu de l'adoption de l'avenant n°4 à la convention initiale (conseil communautaire du 1/04/2016) qui poursuit le développement du schéma de mutualisation des services en introduisant de nouveaux services mutualisés et en révisant des critères de mutualisation.

Par ailleurs, on peut souligner que le tableau des effectifs par service et direction tel que présenté au conseil communautaire du 3 mars dernier totalise 449 postes pour l'ensemble des budgets, soit 401 postes issus de la CAB₃₁ (89%) et 48 postes de l'ex. CCRB (11%).

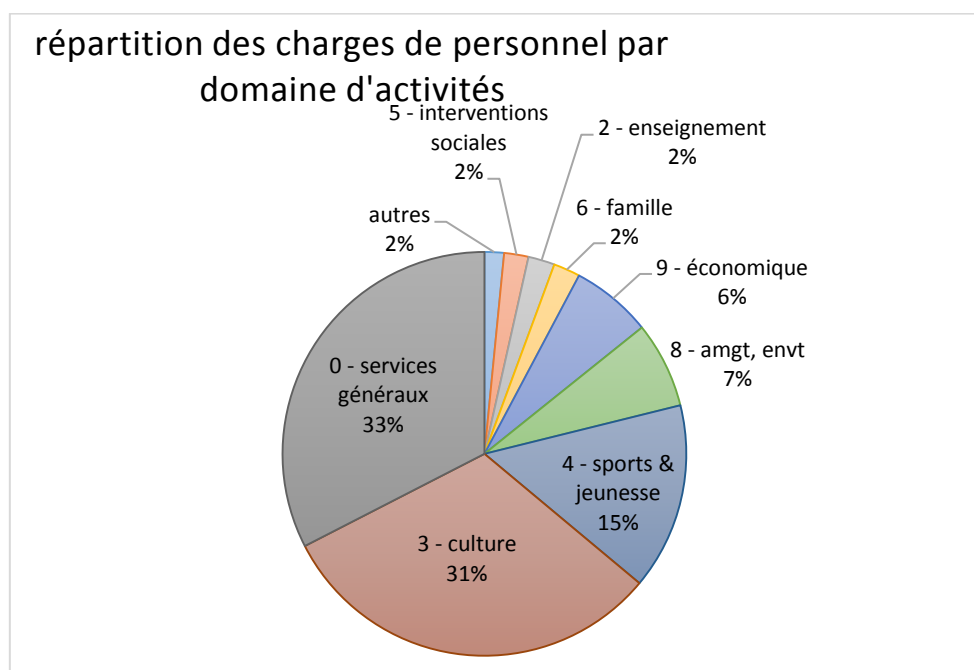
Cet effectif total de 449 postes se répartit entre les principaux services communautaires de la manière suivante (ensemble des budgets) :

Services	Effectif	%
DSIT	24	5,3%
Finances et contrôle de gestion	16	3,6%
DRH	25	5,6%
Communication	5	1,1%
Autres services ressources (1) (2)	40	8,9%
Prévention sécurité	16	3,6%
Aquaspace	30	6,7%
Piscine Intercommunale Jacques Trubert	9	2,0%
Gymnases, halles de sports (2)	5	1,1%
Conservatoire de musique	50	11,1%
Ecole d'art	17	3,8%
Médiathèques (2)	52	11,6%
Entretien espace Buzanval	9	2,0%
Aménagement, urbanisme, droit des sols, foncier, habitat, SIG et politique ville	25	5,6%
Assainissement, environnement déchets, transports	44	9,8%
Economie, pépinière, enseignement supérieur, chantiers insertion	29	6,5%
Ecogardes	10	2,2%
Centre animation de la vie locale (CVAL)	18	4,0%
personnels détachés, déchargés ou mis à disposition	9	2,0%
Autres	16	3,6%
	449	100,0%

(1) direction générale, développement durable, partenariat, accessibilité, juridique, commande publique, assemblées, patrimoine, documentation, courrier, logistique interne, archives etc.

(2) y compris personnel ex. CCRB.

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB₄₄ :



- Services généraux : 5.819 k€, 33% des dépenses : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais, d'où l'importance de la charge constatée. Ainsi, les remboursements obtenus (cf. chapitre 70) viennent minorer d'autant cette dépense qui incombe à l'agglomération. A noter qu'un bilan annuel de la mutualisation des services est présenté chaque année avec le compte administratif (bilan 2015 présenté au conseil communautaire de la CAB₃₁ le 24 juin 2016) ;
- Culture : 5.612 k€, 31% des dépenses : Médiathèques l'agglo, conservatoire de musique, école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais. direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- Sports et loisirs : 2.671 k€, 15% : Direction mutualisée, Aquaspace, piscine J. Trubert et gymnases, la ALSH du Centre d'animation de la vie locale (CAVL) à Bresles et Maison intercommunale de l'enfance à Laversines ;
- Aménagement et l'environnement : Aménagement, environnement déchets, écogardes ;
- Economie : 1.158 k€, 6% : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;
- Famille : 382 k€, 2% : Relais d'assistantes maternelles de l'agglo, crèche et halte-garderie du CAVL à Bresles ;
- Interventions sociales : 348 k€, 2% : centre social et accueil périscolaire du CAVL à Bresles ;
- Autres (2%) : prévention sécurité (154k€) et habitat (125 k€).

2.13 Chapitre 014 - Atténuation de produits

Les atténuations de produits représentent 36% des dépenses réelles de fonctionnement et totalisent 23,30M€ en 2017, soit une augmentation en valeur de +1,17M€ par rapport à 2016 (cf. explications ci-dessous)

2.131 Contribution au redressement des finances publiques – article 73916

Seule la CAB₃₁ a été mise à contribution en 2016 à hauteur de 57k€ (part de la DGF d'intercommunalité « négative » consécutive aux prélèvements effectués depuis 2014 pour la contribution au redressement des finances publiques).

Pour 2017, l'estimation de la contribution de la CAB₄₄ atteint 533k€ selon la simulation opérée. Pour autant, la nouvelle carte intercommunale présente près de 40 % d'EPCI en moins sur l'ensemble du territoire national, passant de 2 062 à 1 263 EPCI. Cette transformation institutionnelle conduit à des bouleversements difficile à anticiper.

2.132 Les attributions de compensation positives – article 73921 (article 73921 au BP 2016)

L'enveloppe consacrée aux attributions de compensation en faveur de 22 communes atteint 20,54M€ en 2017. Ce montant est basé sur le montant alloué en 2016 aux 9 communes membres de l'ex. CAB₃₁ (soit 18,02M€) et le montant à reverser aux 13 communes de l'ex. CCRB (2,52M€) qui correspond à la compensation des transferts de fiscalité et de dotations.

Ces attributions de compensation prévisionnelles ont été examinées le 8 février 2017 par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) et seront soumises aux conseils municipaux et au conseil communautaire (délibération soumise à la présente séance).

2.133 La Dotation de Solidarité Communautaire – article 73922 (article 73922 au BP 2016)

La DSC est proposée avec une diminution de - 85%, soit (-1,8M€) par rapport à 2016.

Seule la part obligatoire de DSC à verser à la ville de Beauvais dans le cadre du contrat de ville (cf explications 3.3 du DOB 2017) fait l'objet d'une prévision au BP 2017.

Elle est calculée sur la base de la différence entre les produits des impositions en matière de CFE, CVAE, IFER et TAFNB au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente. Son montant est au moins égal à 50% de ce résultat estimé à 328K€ pour 2017. Ce montant devra être réajusté selon les notifications fiscales de 2017.

Ce choix de limiter les prévisions budgétaires 2017 à cette inscription est lié aux contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la CAB₄₄ et vise à préserver la capacité d'investissement de la CAB₄₄.

2.134 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) – article 739223 (article 73925 au BP 2016)

Ce fonds de péréquation horizontale créé dans le cadre de la loi de finances 2012 se traduit par un prélèvement en dépenses sur les ressources de l'agglomération ainsi que sur celles des communes membres de notre collectivité, selon la répartition par communes qui nous est notifiée par la Préfecture et conformément aux dispositions de droit retenues par notre établissement.

Depuis 2013, l'application du dispositif « de droit commun » est intégrée au projet de budget, sachant que l'agglomération peut, par délibération votée avant le 30 juin 2017, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires fixé par la loi de finances.

Selon les explications développées au point 3.4 du DOB 2017, la mise à contribution de l'agglomération est estimée à 1,735M€ au BP 2017.

Il faut rappeler qu'un ajustement de ces prévisions budgétaires qui ne bouleversera pas les équilibres obtenus au niveau du budget primitif pourra être opéré en cours d'exercice pour tenir compte des montants notifiés par la préfecture pour ce qui concerne l'année 2017.

2.135 Reversements, restitutions et prélèvements divers – articles 7391178 et 7398

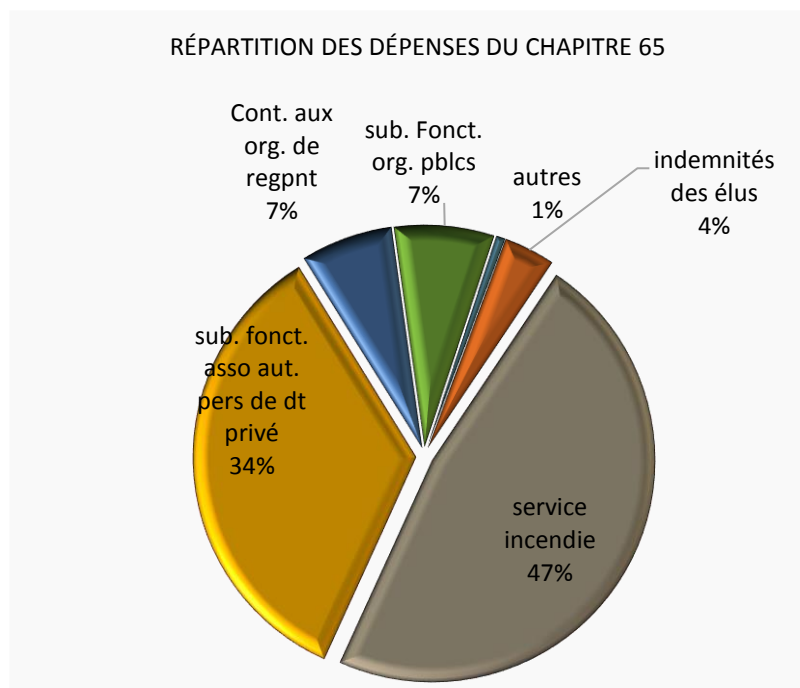
Ces articles comptabilisent d'une part (article 7398) le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 – 1.15 article 7362) **estimé à 150k€ pour 2017**, et d'autre part (article 7391178) les reversements de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à opérer suite aux décisions de restitution qui nous sont transmises ponctuellement en cours d'exercice par la Direction départementale des finances publiques de l'Oise (DDFIP), reversements **estimés à 15k€ au BP 2017**.

2.14 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. 7.015 k€

Ce chapitre totalise 9 % des dépenses réelles de fonctionnement ; en augmentation de +9% ou +606 k€ par rapport à 2016.

Cette augmentation est due à la contribution au service incendie des communes de la CAB₃₁ (article 6553 avec 3,3M€), montant en augmentation de +816k€ suite au transfert de crédits en provenance du chapitre 011. Cette contribution présente 47% du chapitre.

Hors ce transfert de crédit, les crédits ce chapitre diminueraient de -3%.



Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 34% du chapitre et totalisent 2.413 k€ (en 2016 : 2.431 k€)

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

- Théâtre du Beauvaisis : subvention de 1.054k€ allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis) identique à 2016.
- Les subventions versées pour les actions en faveur des personnes en difficulté augmentent de +18% en passant de 383 k€ en 2016 à 434 k€ en 2017. 93% de ces subventions entrent dans le cadre du contrat de ville.
- Contrat local de sécurité. En diminution de -29k€ ou -7%, soit un total de 37 k€.
- Le secteur économique augmente ses subventions de +12% en passant de 257k€ en 2016 à 287k€ en 2017 avec l'inscription de 30 k€ dans le cadre du projet « innovation agricole ».
- Les subventions accordées pour les moyens généraux (96k€) diminuent de -10% (-11 k€).

Les contributions aux organismes de regroupement (7 % du chapitre, 466k€), montant en diminution de -1% par rapport à 2016 dont 379 k€ sont dédiés au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (syndicat issu de la fusion du SMVO (Syndicat Mixte de la vallée de l'Oise) et du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) et 81k€ au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé).

Les subventions aux autres organismes publics (7 % du chapitre, 504 k€), dont 81% (410 k€) correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais, 17% (81k€) attribués pour financer « l'égal accès tarifaire » des habitants du ressort de la CAB₃₁ aux équipements communaux, le reste (6 k€) est à répartir.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 261k€, en diminution de -25% par rapport à 2016, sachant que les crédits 2016 étaient surestimés.

Les autres dépenses de ce chapitre (46k€) concernent, les redevances et droits d'accès aux logiciels professionnels et les créances admises en non-valeur.

2.15 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

2.15.1 - Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,55%), avec un total de 355k€ en diminution de -24% ou -110k€ par rapport au BP 2016.

Il s'agit en premier lieu des charges liées aux intérêts de la dette avec **330k€ pour 2017** qui se décomposent entre :

- **316k€** de remboursement annuel à l'échéance des intérêts de la dette, contre 415k€ au BP 2016, soit une baisse de -24% ou -99k€. Seuls 295k€ sont liés aux intérêts des emprunts en cours et une inscription complémentaire de 21k€ est anticipée sur la base d'une simulation d'un futur emprunt de 4M€ qui serait contractualisé fin septembre 2017 (donc avec un trimestre d'échéance en intérêts).

- Ce chapitre reprend également la prévision du remboursement des intérêts courus non échus (ICNE) qui, en intégrant l'hypothèse ci-dessus de nouvel emprunt, **est estimée à 14k€** (-7k€ sur les emprunts en cours et +21k€ sur le nouvel emprunt 2017).

Par ailleurs, le solde de ce chapitre est consacré à l'estimation des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (25k€), montant prévisionnel revu à la baisse par rapport au réalisé 2016 en diminution de -11k€.

2.15.2 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles (891 k€)

Ce chapitre connaît une diminution de -8% en passant de 968 k€ à 891 k€. Ces charges sont principalement celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports, diminue de -6% en passant de 858 k€ à 806 k€. A noter que la subvention effectivement allouée en 2016 a été portée à 985k€ (délibération du 24 juin 2016 ajustant la prévision du BP 2016) et que le montant prévisionnel de 2017 est susceptible d'évoluer dans les mêmes conditions.

Nb : il est rappelé que le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée par des exigences du service public. C'est ainsi qu'une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention et est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

2.15.3 - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections et chapitre 023 virement à la section d'investissement

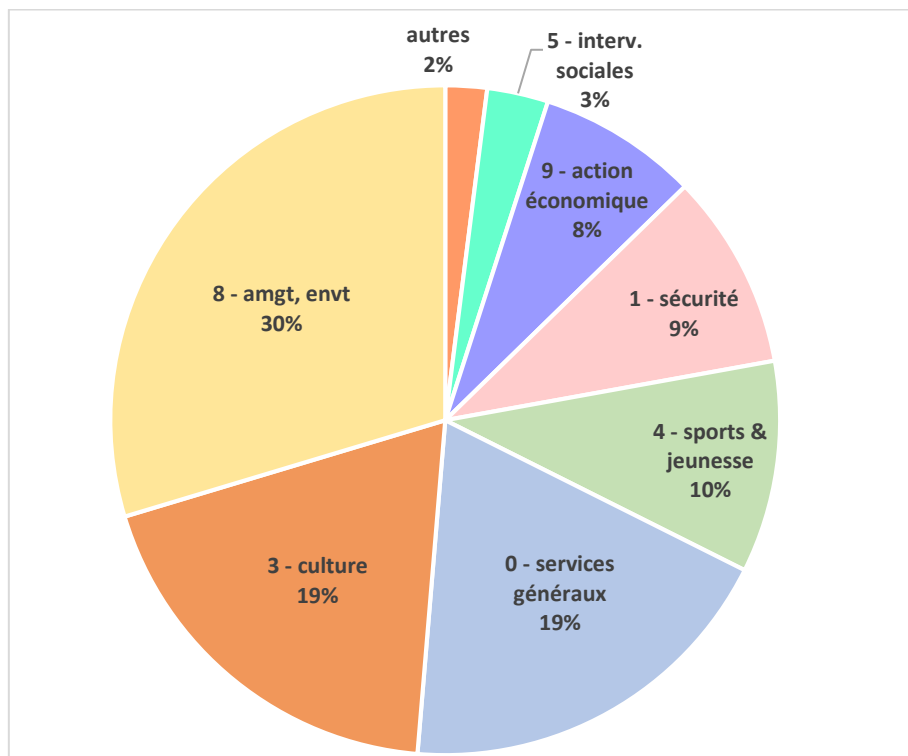
Ces chapitres correspondent aux dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2017 pour un montant prévisionnel de 4,37M€ (chapitre 042) et au virement à la section d'investissement de 1,32M€ (chapitre 021).

Le chapitre 042 augmente de +1,24% (soit +246k€) liée au volume des nouveaux investissements réalisés en 2016, alors que le chapitre 021 progresse de +13,6% (soit +158k€).

Ces deux chapitres constituent l'autofinancement de notre établissement (contrepartie en recettes le d'investissement), qui passe donc de 5,48M€ en 2016 à 5,69M€ en 2017 (+3,8%).

2.2 Présentation par domaine d'activités

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2017 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des attributions de compensation, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



- **L'aménagement, services urbains (fonction 8)** est le premier secteur de dépenses (12.190 k€) est en diminution de -1% (12.273 k€ en 2016), et concerne essentiellement :
 - o La collecte et le traitement des ordures ménagères pour 9.929 k€. Les contrats de prestations de service couvrent 89% de cette dépense (soit 8.883 k€). 318k€ sont inscrits pour la contribution au SMDO, 382 k€ pour la rémunération des agents et 190k€ pour l'acquisition de sacs pour la collecte en porte à porte des déchets végétaux de la CAB₃₁ et le reste pour le fonctionnement courant de ce service ;
 - o L'Aménagement : 845 k€ dont 77% (648 k€) sont estimés pour la rémunération du personnel. Le reste permet notamment de payer les cotisations à Oise la Vallée et à l'APGB (association Pays du Grand Beauvaisis) pour réciproquement 120 k€ et 77 k€ ;
 - o Les transports urbains avec 806 k€. Montant intégralement dévolu à la subvention permettant d'équilibrer le budget annexe transports ;
 - o L'entretien des réseaux eaux pluviales (232 k€)
- **La culture (7.825 k€)** est le second secteur de dépenses en légère diminution de -1% (8.235€ en 2016). Les crédits sont affectés aux cinq équipements culturels :
 - o Les médiathèques pour 2.542 € ;
 - o Le conservatoire Eustache du Caurroy pour 2.081 k€ ;
 - o Le Théâtre du Beauvaisis pour un montant estimé de 1.323 k€ ;
 - o L'école d'arts du Beauvaisis pour 864 k€ ;
 - o La maladrerie pour 474 k€.

Les frais de personnels représentent une très large part des dépenses (72%). Outre la subvention versée au CGTB (14%), les autres dépenses portent sur les charges liées à l'activité de ces structures, tels les matériels pour les cours, l'organisation de spectacles, d'animations, d'expositions, l'entretien des locaux, soit 14 % du coût du secteur.

- **Les services généraux : 7.786 k€ en 2017** (contre 8.235 k€ en 2016) sont en diminution de -5%. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - **Les frais d'administration générale** (6.939 k€)
 - ✓ Charges de personnel pour 84% (5.804 k€)
 - ✓ Les autres charges permettent le bon fonctionnement des locaux administratifs (assurances, entretien des locaux, maintenance,...) et des services (frais de télécommunication, affranchissement, ...)
 - Les dépenses liés au fonctionnement de l'**assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 261 k€).
 - Les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (536 k€) dont 74% couvrent les frais de personnel.
- **Sports et jeunesse : 4.208 k€ en 2017** (contre 3.967 k€ en 2016) dont :
 - **3.210 K€** pour l'**Aquaspace** de Beauvais et la **piscine J Trubert**
 - ✓ 64% couvre la rémunération du personnel (2.059 k€).
 - ✓ Une part importante (22%) est consacrée aux fluides (710 k€)
 - ✓ 8% à la maintenance (270 k€).
 - **488k€** pour les **centre de loisirs** et autre activités en faveur de la jeunesse :
 - ✓ 60 % et 292k€ pour la rémunération du personnel.
 - ✓ 30 k€ pour l'égal accès tarifaire au ALSH
 - ✓ Le reste (166 k€) pour le fonctionnement régulier de ces services
 - **464 k€** sont affectés au **domaine sportif** :
 - ✓ 57 % ou 262k€ pour la rémunération du personnel (y compris mutualisé : direction des sports de la ville de Beauvais).
 - ✓ Le reste, 202 k€ pour les fluides, la maintenance et le fonctionnement des gymnases de Tillé, d'Allonne, de Bailleul sur Thérain et de Bresles.
- **La sécurité intérieure : 3.887 k€** (contre 3.833 k€ € en 2016), dont :
 - 86 % pour notre contribution au **SDIS**, soit 3.324.748 €
 - La **prévention sécurité** 562 k€ dont 67% pour le versement de subventions et 27% pour les frais de personnel.
- **L'action économique : 3.181 k €**, en augmentation 3 % (3.097€ en 2016) dont :
 - 70% ou 2.211k€ pour les interventions économiques dont la part principale est affectée aux frais de personnel (950k€), 426 k€ sont prévus pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et de l'éclairage public sur les **zones d'activités économique**, 267 k€ pour le

soutien aux associations du secteur économique (Maison de l'emploi et de la formation, Oise Ouest initiatives), 82k€ pour les frais de fonctionnement de la maison harmonie. La contribution au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) a été fixée à 81 k€. Les autres actions menées dans ce domaine qui sont structurées par la **promotion du territoire** et la **prospection**, la poursuite des **chantiers d'insertion**.

- 45% (425 k€) sont affectés au soutien des partenaires tels que l'**Office de tourisme** de l'agglomération de Beauvais. Les autres dépenses couvrent pour la promotion des manifestations d'illumination de la cathédrale de Beauvais. Le reste des crédits étant pour l'essentiel des besoins d'entretien et de balisage des sentiers.
- 4% (94 k€) pour le **commerce** dont 59% pour les frais de salaires et 41% pour les subventions.
- 57 k€ sont affectées aux **manifestations d'animation locale** (50 k€ pour les subventions et 7 k€ pour l'entretien du matériel).

- **Interventions sociales : 1.214 k€ €** (contre 1.249 k€ en 2016).

- **348 k€** pour les frais de personnel.
- **403 k€** pour les subventions allouées dans le cadre du **contrat de ville**.
- **322 k€** pour le fonctionnement des aires des **gens du voyage**.
- **141 k€** pour le fonctionnement du **centre d'animation de la vie locale** à Bresles.

- La part « autres » concernant l'enfance (RAM, crèches et halte-garderie intercommunales) pour 441k€, l'habitat (321k€) et l'enseignement pour 64 k€.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Variation
13	Subventions d'investissement	1 187 640	1 959 400	65%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 874 000	5 293 919	-23%
10	Dotations, fonds divers et réserves	962 972	1 595 000	66%
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000	13 000	333%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 164 778	1 322 895	14%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 315 934	4 369 439	1%
041	Opérations patrimoniales	38 000	3 000	-92%
TOTAL		14 546 324	14 556 653	0%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB.

1.1 Chapitre 13 – Subventions d'équipement

Les 1.959k€ inscrits en 2017 correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- Théâtre (201403) : 950 k€ des différents partenaires (Europe, Etat, Région et Département) ;
- Eaux pluviales (201510): 425 k€ reversés par les communes et les entreprises concernées ;
- Programme de l'habitat (201606) : 200k€ ;
- Rénovation urbaine (201527): 144 k€ ;
- 45 k€ pour la mise aux normes des sites d'apport volontaire.

Ces montants sont proratisés en fonction des inscriptions en dépenses d'investissement afférentes pour les projets en cours sur 2017.

1.2 Chapitre 16 – Emprunts

Le recours à l'emprunt de 5,293M€ correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2017 et est en baisse par rapport à l'inscription des BP 2016 (6,4M€).

Ce recours à l'emprunt est envisageable puisque le niveau de la dette de l'agglomération est largement inférieur à celui constaté en moyenne au niveau des agglomérations :

- l'endettement par habitant de l'agglomération du Beauvaisis ressort en 2017 à 128€ / habitant (ratio 5), alors que la moyenne nationale des agglomérations en 2015 est de 380€/ habitant, ce qui signifie que **la dette de l'agglomération par habitant est inférieure de 66% à la moyenne nationale.**
- le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement (ratio 11 en fin de document) atteint 17,74% en 2017 à l'agglomération du Beauvaisis, alors que la moyenne nationale de la strate était de 93,60% en 2015, ce qui signifie que **la dette de l'agglomération proportionnellement à son budget est inférieure de 81% à la moyenne nationale.**

1.3 Les recettes financières - Chapitres 10, 165 et 27

Le chapitre 10 – dotations et fonds propres - totalise 1,595k€ en 2017 contre 818k€ en 2016 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés au cours du dernier trimestre 2016 et attendus au cours des trois premiers trimestres 2017, soit une année pleine.

Son augmentation importante par rapport à 2016 tient compte du programme d'investissement inscrit au chapitre 13 – dépenses d'investissement ci-dessus et notamment des inscriptions liées au démarrage de la construction du nouveau théâtre du Beauvaisis programmé en 2017.

Le chapitre 165 enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage (10 k€) ainsi que les locations des bureaux au sein de la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (3k€).

1.4 Les recettes d'ordre d'investissement – Chapitres 021 et 040 et 041

Ces recettes d'ordre - pour 1,19M€ au chapitre 021, pour 4,37M€ au chapitre 040 et 3 k€ au chapitre 041, correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement, des dotations aux amortissements de l'exercice et des opérations d'ordre diverses.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	11 200 054	11 367 335	1%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 959 422	1 955 000	0%
27	Autres immobilisations financières	1 500 000	1 050 000	-30%
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	198 216	181 318	-9%
041	Opérations patrimoniales	38 000	3 000	-92%
TOTAL		14 895 692	14 556 653	-2%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB.

2.1 Les dépenses financières - chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le chapitre 16 intègre les échéances de remboursement en capital sur 2017 qui sont estimées à **1,94M€** et enregistrent une augmentation de +112k€ par rapport à 2016 (+6%). Cette augmentation s'explique avec :

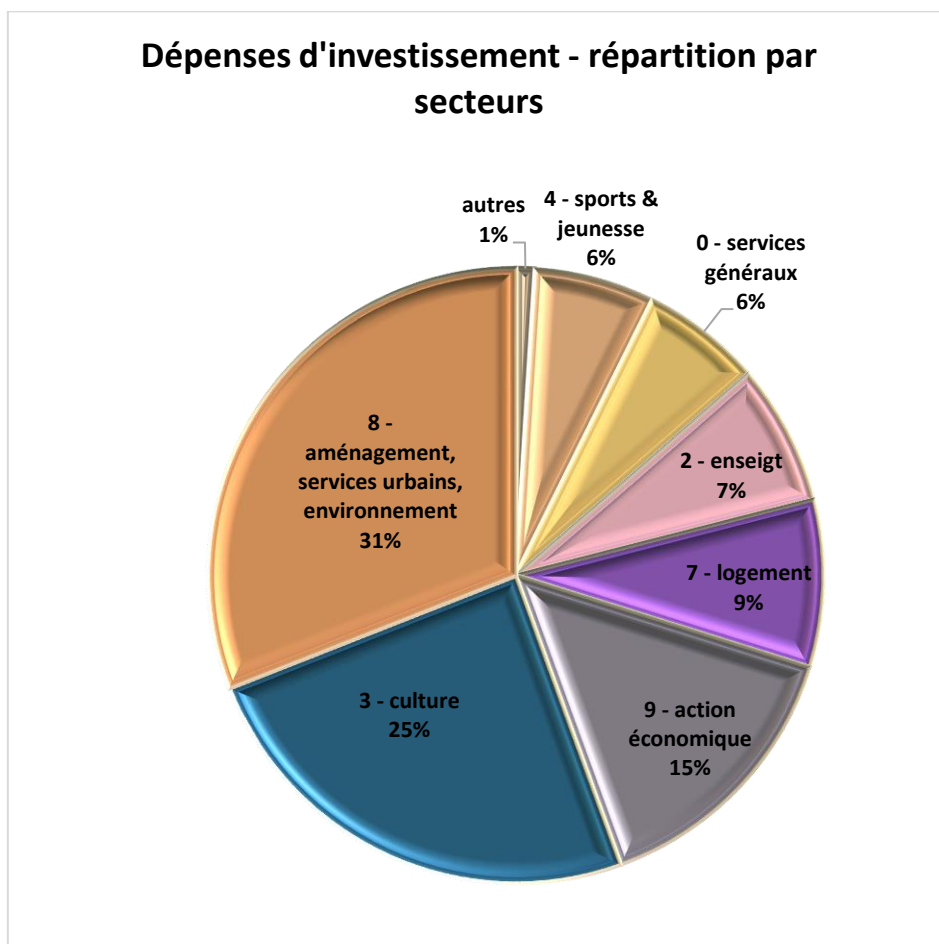
- l'intégration d'une échéance prévisionnelle de remboursement de 67k€ avec la contractualisation d'un nouvel emprunt de 4M€ en cours d'année 2017 ;

- les échéances de remboursement en capital liées aux nouveaux emprunts contractés en 2016 de **4M€** auprès d'Arkea banque (128€) et de **2,08M€** auprès de la Caisse d'épargne (43k€) dont le capital sera obligatoirement versé au plus tard en mai 2017.

A noter par ailleurs l'inscription de 13k€ de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 9.756.054 €

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **l'Aménagement et services urbains, environnement : 3.518 k€** avec notamment:
 - **les fonds de concours aux communes membres :**
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 150 k€
 - Opération 201511 – **Fonds de concours voirie** : 200 k€
 - **Les investissements liés à notre compétence « environnement »**
 - Opération 200806 – **Construction déchetterie** : 200 k€
 - Opération 201509 – **Acquisition de conteneurs OM** : 450 k€, dont 150k€ pour équiper les 13 communes de l'ex. CCRB
 - Opération 201520 et articles 21 – **Travaux sur déchetteries, points verts et points d'apport volontaire et points verts** : 87 k€.
 - **Les travaux liés aux réseaux :**
 - **Eaux pluviales** : Opération 201510 travaux : 1.000.000 €,

- **Travaux sur les zones d'activités et la voirie communautaire** opération 201521 : 420k€.
 - Opération 201515 – **Système d'Information Géographique**: 91 k€.
 - Opération 201527 – **ANRU2** : 800 k€
- **la culture : 2.795 k€** dont principalement :
 - Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 2..400 k€ ;
 - L'opération 201503 – **Bâtiments culturels** : 200k € prévus pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation) ;
 - L'opération 201502 et article 2183.3 – **Equipements culturels** : 89 k€ prévus pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie ;
 - L'opération 200509 – **Réhabilitation de la maladrerie** : 80 k€.
- **Action économique et tourisme : 1.663 k€** répartis sur les principales opérations suivantes :
 - Opération **201521 « zone d'activité économique** et voirie d'intérêt communautaire. **786k€** inscrits pour le transfert en provenance de la ville de Beauvais, des terrains de la zone du Tilloy ;
 - Nouvelle 201602 « **ZAC VALLEE DU THERAIN** », pour un montant de **450 k€**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO - délibération de la CAB₃₁ du 26 juin 2015). Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics. A noter que par délibération du 1 avril 2016, l'agglomération a garanti à 80% un emprunt de 2.800.000 euros. L'annexe budgétaire « engagements hors bilan précise qu'au 1^{er} janvier 2017, ce sont 344k€ d'emprunt levé qui sont garantis ;
 - **268 k€** sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe hôtel et **pépinière** d'entreprises (imputation à l'article 2041642) ;
 - **101 k€** d'inscriptions de dépenses d'investissement sur la fonction 95 (tourisme) pour l'aménagement d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars et mobiliers d'accueil pour les sentiers de randonnées.
 - **Le logement : 1.000 k€**, le tout sur l'opération **201606 – Aides à l'habitat**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération, le versement de ces aides par délégation de l'Etat, le « pass foncier » ainsi que les nouvelles actions d'accompagnement de l'OPAH ;
- **L'enseignement : 840 k€ proposés pour le versement de fonds de concours :**
 - L'institut **Lasalle** (opération 201525) : 700 k€ dans le cadre du financement du plan de développement portant sur deux projets technologiques majeurs : la plateforme OZONE et le projet AGRILAB- plateforme de prototypage et d'essais en grandeur nature de machines agricoles que Lasalle hébergerait.
 - Le département de l'Oise (opération 200614 – **Collèges**) + ligne 204132.22. 140.000 € correspondent à notre participation annuelle à la reconstruction des collèges ;
- **Services généraux : 721 k€ :**
 - **Opération 200202 : siège aggro. 230 k€** dont 190 k€ prévus pour l'acquisition des locaux rue Desgroux pour l'extension du siège de l'Agglomération ainsi que 40 k€ pour les travaux liés.

- **84 k€** sont prévus pour les travaux de maintenance
- Le reste est affecté aux besoins généraux et récurrents tels que :
 - le renouvellement des équipements les gros travaux d'entretien du siège
 - les équipements informatiques et les logiciels métiers de la collectivité.

- **Le domaine sportif : 716 k€ dont :**

- **Opération 201504** – aquaspace et dépenses d'investissement sur la fonction 413 **piscine J Trubert** – 497 k€ prévus pour l'acquisition de matériels d'activités nautiques ainsi que pour divers aménagements de mise aux normes de l'aquaspace (150 k€) ;
- **Opération 201505 – Equipements gymnase** – 189 k€ proposés pour les diverses dépenses pour les gymnases dont 100 k€ pour l'amélioration de l'éclairage intérieur du gymnase d'Allonne (projet en cours d'étude avant lancement).

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		Montant des autorisations de programme	Montant des crédits de paiement			
			réalisés 31/12/2016	2017	2018	Restes à financer
200509	Maladrerie st Lazare	1 250 000	693 984	80 000	20 000	456 016
200614	participation collèges	2 166 607	1 697 519	110 000	110 000	249 088
200710	CFA	10 034 011	9 997 287	0	0	36 724
200806	Construction déchetterie	1 680 000	68 584	200 000	700 000	711 416
201403	nouveau projet théâtre	19 561 324	1 753 435	2 400 000	5 000 000	10 407 889
201507	Fonds de développement communautaire	1 816 200	350 433	150 000	250 000	1 065 768
201510	Eaux pluviales	4 000 000	1 202 424	1 015 000	500 000	1 282 576
201511	Voirie fonds de concours	1 200 000	373 349	200 000	200 000	426 651
201516	Aide à l'implantation d'entreprise	250 000	6 000		50 000	194 000
201525	LaSalle 2015-2020	2 400 000	1 000 000	700 000	700 000	0
201527	Programmes de rénovation urbaine	3 400 000	188 265	800 000	800 000	1 611 735
201606	Aides à l'habitat	6 789 974	702 479	1 000 000	1 000 000	4 087 495
Total		54 548 116	18 033 757	6 655 000	9 330 000	20 529 358

2.3 - Autres immobilisations financières - Chapitre 27

La somme de 1.050 k€ correspond à des avances allouées aux budgets annexes Beauvais-Tillé (600 k€) et Pinçonlieu (450 k€), au vu du besoin de financement estimé dans le cadre des projets de budgets 2017 et des bilans prévisionnels de clôture (cf. point E).

2.4 - Les dépenses d'ordre d'investissement - Chapitre 040 et 041

Ces dépenses d'ordre - pour 4,37M€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titres de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 - section de fonctionnement).

Le chapitre 041 (contrepartie en recettes d'investissement), tient compte de la dotation, aux 3 conseils citoyens, d'un ordinateur pour une valeur de 3k€. Cette opération enregistre un avantage en nature octroyé à un tiers privé. Cette dépense est subventionnée à 100% par l'Etat, subvention touchée en 2016.

II - BUDGETS ANNEXES

A- ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement s'élève globalement à **15.818.422,15 € TTC**.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	var.	Explications
70	704	Travaux	970 000	555 000	-43%	- Remboursement des frais de branchements en 2017 : programmation de 50 branchements (contre 440 en 2016) ; - Taxe de raccordement sur les nouvelles constructions pour 500k€ (idem en 2016).
70	70611	Redevance d'assainissement	4 800 000	5 200 000	8%	Produit de surtaxe assainissement compte tenu : - du nouveau barème adopté à compter du 1er janvier 2016 ; - des montants réalisés en 2016 ; - des nouveaux branchements 2017.
74	741	Primes d'épuration	760 000	480 000	-37%	Prime épuration (450k€). Diminution de cette prime versée par l'agence de l'eau pour palier le prélèvement de l'Etat sur le budget des agences. Prime Aquex (aide à la qualité d'exploitation) (30k€), en diminution et qui sera supprimée par l'Agence de l'eau en 2018.
042	777	Quote part subvent° d'investi	330 600	304 500	-8%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Autres	87 956	76 178	-13%	Dont mise à disposition de personnel, loyers emplacements antennes de téléphonie ...
		Total	6 948 556	6 615 678	-5%	

(1) CAB₃₁ uniquement

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Variation	Explications
011	6061	Fournitures non stockables	857 000	897 000	5%	les fluides (eaux, gaz, électricité) sont en diminution de 39,4k€ euros par rapport à 2015
011	6062	Prod. de traitement	308 000	300 000	-3%	Produits chimiques pour les stations d'épuration
011	6063 à 6068	Fournitures	152 900	152 100	-1%	Pour l'essentiel, achat de produits d'entretien pour les stations d'épuration et tampons regards.
011	615.	Maintenance	248 100	246 325	-1%	Entretien et maintenance station d'épuration, des équipements, des réseaux, des matériels.
011	6248	Divers	210 000	217 000	3%	Traitement et évacuation des boues liquides des stations d'épuration
011	6287	Remboursements de frais	306 791	300 508	-2%	Remboursement de frais au budget principal (cf. recettes de fonctionnement du budget principal)
011	63512	Taxes foncières	75 000	77 000	3%	Taxe foncière sur les stations d'épuration (Beauvais, Auneuil, Frocourt, Milly sur Thérain, Saint Paul, Therdonne) - Ajustement selon le réalisé 2016
012	-	Charges de personnel	1 410 309	1 427 246	1%	Evolution selon GVT
66	66	Intérêts des emprunts et dette	693 000	560 500	-19%	Selon échéancier des emprunts en cours. Montant en diminution car il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté sur ce budget en 2016, mais intégration d'une prévision d'emprunt 2017 de 4M€ (trois échéances trimestrielles de remboursement d'intérêts pour 59k€)
042	6682	Ind réaménagement emprunt ordre	0	158 500	-	Opération d'ordre de transfert entre section permettant de comptabiliser budgétairement les frais liés au réaménagement suite à renégociation des emprunts contractés auprès du Crédit Agricole en 2012 de 2M€ (pour 53k€) et de celui contracté en 2013 de 1,5M€ (pour 105k€) - Ce montant se retrouve au 1641 du chapitre 040 en section d'investissement.
042	6811	Dot.Amortis.sur immobilisation.	2 400 000	1 945 300	-19%	Cette prévision sera ajustée à la hausse lors de la prochaine décision modificative selon les opérations complémentaires de régularisations (passage du 23 au 21) qui pourront être opérées sur 2017. A contrario, le BP 2016 intégrait des rattrapages d'amortissement ponctuels sur plusieurs années qui sont lissés à partir de 2017.
023	023	Virement à la section d'investissement	90 527	163 267	80%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	349 829	323 032	-8%	Frais de fonctionnement généraux, assurances, honoraires démarche qualité, ...
		total	7 101 456	6 767 778	-5%	

(1) CAB₃₁ uniquement

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 260 A du CGI, les collectivités locales peuvent opter pour l'assujettissement à la TVA de leur service d'assainissement, à la condition qu'elles exploitent directement ce service. Or, la CAB délègue la gestion du service public d'assainissement des réseaux communaux (pour les communes hors Beauvais), par voie d'affermage, à la société des Eaux et Assainissement de l'Oise (VEOLIA Eau). Il revient au fermier d'être assujetti de plein droit à la TVA et la CAB doit prévoir ses crédits en TTC. Ce choix a été acté par l'agglomération par délibération du 22 octobre 2012 lors de l'adoption de la décision modificative n° 2.

Cette modification de régime est budgétairement neutre pour la section d'investissement, le fermier nous transférant son droit à déduction. Ce transfert est comptabilisé par des jeux d'écriture détaillés ci-dessous (*lignes en italique*)

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	Var	Explications
13	13111	Subventions d'investissement	900 000	630 000	-30%	Subventions de l'agence de l'Eau proportionnelles aux travaux réalisés.
16	1641	Emprunts en euros	3 875 406	3 849 600	-1%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	4582	Opérations d'investissement sous mandats	1 149 000	928 000	-19%	Comptes de tiers – ajustement selon la programmation des travaux prévus en 2017
041	2031-21351 et 2315	<i>transferts de déduction de TVA</i>	762 667	1 119 244	47%	<i>Contrepartie en dépenses d'investissement</i>
27	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	762 667	408 833	-46%	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour les dépenses d'investissement liées au contrat d'affermage – un report de 710 410,81 sera intégré sur cette ligne dans le cadre du budget supplémentaire 2017.</i>
040	1641	Emprunt en euros	0	158 500		Opérations d'ordre de transfert entre sections – cf chapitre 042 en section de fonctionnement
040	28...	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400 000	1 945 300	-19%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811) – cf. explications en dépenses de fonctionnement
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	90 527	163 267	80%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
-	-	Total :	9 940 267	9 202 744	-7%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2.2 Emplois

Les chapitres 21 et 23 sont regroupés dans la présentation du tableau ci-dessous afin de globaliser les crédits par opération.

Chap	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	var	Explications
21 & 23	21351 / 2154 & 2315	Travaux, matériels et installations STEP	1 050 000	770 000	-27%	-Amélioration traitement STEP Frocourt (150 k€) - Construction de la station d'Auteuil/Berneuil (40 k€ TTC) - Construc. STEP de Saint Paul (30 k€ TTC) - Matériels et travaux STEP (550 k€ HT)
21 & 23	2135 & 23151	travaux & installations RESEAUX	3 870 000	3 300 000	-15%	Extension nouveau réseau ou réhabilitation réseaux sur Beauvais (dont quartier nord et suite étude capacitaire). Fin des travaux sur Berneuil et Auteuil + travaux pour Savignies (Mont Bénard) + ZI Méry à Warluis.
21	21351	travaux & installations BRANCHEMENTS	330 000	330 000	0%	programme annuel de branchements liés aux permis de construire.
21 & 23	2154 & 2315	Matériels industriels POSTES DE RELEVAGE	305 000	225 000	-26%	Programme annuel de renouvellement d'équipement hydraulique et d'auto-surveillance.
20	2031	Frais d' Etudes	230 000	140 000	-39%	Etudes pour le renforcement et la desserte du réseau
21	2154	matériel industriel	20 000	20 000	0%	pompes, agitateurs, équipements de laboratoire
16	-	Emprunts et dettes assimilés	1 851 000	2 018 000	9%	Selon échéancier des emprunts en cours + échéances liées aux nouveaux emprunts contractés en 2015 + prévision d'emprunt 2017 de 4M€ (trois échéances trimestrielles de remboursement de capital pour 200k€) + rembt. en capital des échéances liées aux avances Agence de l'eau pour 276k€.
041	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	762 667	1 119 244	47%	<i>contrepartie en recettes d'investissement</i>
40	-	Amortissement des subventions	330 600	304 500	-8%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables
45	4581	Opérations d'investissement sous mandats	1 149 000	928 000	-19%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
	-	Autres dépenses d'investissement diverses	42 000	48 000	14%	Dépenses courantes d'investissement (matériels de transports, matériels informatiques, mobilier, ...)
	-	Total :	9 940 267	9 202 744	-7%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		Montant des autorisations de programme	Montant des crédits de paiement			
			réalisés 31/12/2016	2017	2018	Restes à financer
A01	STEP Saint Paul	3 698 970	3 485 939	30 000	183 031	
A03	STEP AUTEUIL	1 843 198	1 758 272	40 000	84 926	
Total		5 542 168	5 244 211	70 000	267 957	0

B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le budget annexe SPANC s'équilibre à **97.293 €**.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Var	Explications
70	7062	Redev.d'assainis. non collect.	76 253	43 293	-43%	Redevances d'assainissement non collectif
-	-	Total :	76 253	43 293	-43%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
012	6215	Pers. affec collect. rattach.	33 650	34 195	2%	Remboursement au budget assainissement pour la mise à disposition d'un demi-poste.
011	604	Achat d'études	25 000		-	Prestations de contrôle Véolia de l'ex-CCRB
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	17 603	9 098	-48%	Divers frais de maintenance, et remboursement des frais de personnel hors salaires
-	-	Total :	76 253	43 293	-43%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
45	4582	Opérations pour compte de tiers	125 000	54 000	-57%	Etudes et travaux prévus en 2017 menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau et dont le solde est payé par les particuliers eux-mêmes sur ce chapitre.
	-	Total :	125 000	54 000	-57%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
45	4581	Opérations pour compte de tiers	125 000	54 000	-57%	Etudes et travaux prévus en 2017 menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau et dont le solde est payé par les particuliers eux-mêmes sur ce chapitre.
	-	Total :	125 000	54 000	-57%	-

C- TRANSPORTS

Le budget annexe des transports s'élève globalement à **10.504.501 TTC**.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2016 ⁽¹⁾	BP 2017	Var	Explications
73	734	Versement transport	6 400 000	6 538 000	2%	Institution du versement transports sur l'ensemble du territoire CAB ₄₄ (voir délibération spécifique inscrite à cette même séance)
74	747	Subventions d'exploitation	634 500	711 900	12%	transfert de la compétence des transports scolaires du département (440 K€), SMTCO (272 k€).
74/75	748/758	Autres Subvent° d'exploitation/Compensation relev seuil VT	200 000	200 000	0%	compensation perte VT (transféré du compte 748 au 758) – pas de montant notifié depuis 2016, mais recette certaine.
77	774	Subventions exceptionnelles	858 421	806 115	-6%	Subvention d'équilibre du budget principal
42	777	Quote-part subventions	177 220	213 300	20%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
		Autres recettes de fonctionnement	94 242	72 152	-23%	recettes diverses : mises à disposition du personnel mutualisé, location kiosque de la gare, ...
-	-	Total :	8 364 383	8 541 467	2%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	VAR	Explications
011	611	Convention DSP	6 700 000	6 224 459	-4%	Concessionnaire Beauvaisis Mobilités
	6287	Taxe sur les salaires et CET		233 000		ligne transférée du 611 au 6287 (taxe remboursée au délégataire)
011	611	Services scolaires	496 080	506 000	2%	-
011	611	Sous traitance générale	65 000	78 600	21%	Services spéciaux, transports des élèves vers l'Aquaspace, et délégation de services à l'OTAB (13 k€) pour la gestion de "yellow vélos"
011	617	Etudes & recherches	6 000	60 000	900%	Etudes diverses dont le schéma directeur cyclable sur la CAB.
011	6287	Remboursement de frais (autre que taxe sur les salaires et CET)	61 233	58 178	-5%	Essentiellement au titre des remboursements de frais au budget principal (voir explications recettes de fonctionnement budget principal)
012	-	Charges de personnel	127 438	94 597	-26%	Il n'y a plus de charges de personnel liées à "Yellow Vélo"
14	739	Restitution taxe transport	35 000	50 000	43%	Remboursements pour le personnel logé ou transporté par les entreprises
042	6811	Amortissements	761 700	1 098 500	44%	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	111 932	138 133	23%	Diverses charges de fonctionnement
-	-	Total :	8 364 383	8 541 467	2%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe des transports publics n'est pas assujéti à la TVA en application de l'article 256 du Code Général des Impôts. La totalité des crédits du budget annexe est présenté et voté en TTC, sachant que :

- Selon l'article 210-I de l'annexe II au C.G.I. : la taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que l'EPCI confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée. A ce titre, et uniquement pour les biens concernés, l'EPCI transfère son droit à déduction de TVA à l'entreprise qui lui en fait bénéficier. Cela concerne l'acquisition et l'aménagement des bus.
- Pour les autres biens, le régime de droit commun du FCTVA s'applique.

2.1 Recettes

Chap	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	var	Explications
13	1312 à 1315	Subventions d'investissement	414 000	506 200	22%	Participation SMTCO pour les acquisitions de bus 2016 (91 k€) + participation DREAL (direction régionale environnement, aménagement et logement) sur les bus hybrides pour un montant de 415 k€ (convention 2016).
13	1318	Subventions d'investissement	715 864	0	-100%	Subvention d'équilibre de la section investissement émanant du budget principal.
10	10222	FCTVA	20 000	20 000	0%	Régime de droit commun appliqué aux investissements non confiés au délégataire - Selon les inscriptions en dépenses éligibles au FCTVA sur 2017 ainsi que selon le réalisé 2016.
040	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	789 700	1 098 500	39%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811
27	2762	transferts de déduction de TVA	280 300	169 167	-40%	Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour l'acquisition et les installations des bus.
041	215	transferts de déduction de TVA	280 300	169 167	-40%	Contrepartie en dépenses d'investissement
Autres recettes d'investissement			500	0		
-	-	Total :	2 500 664	1 963 034	-21%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	var	Explications
21	2156	Matériel transport exploitation	975 000	989 000	1%	Acquisition de bus hybrides, minibus et matériels de transports
21	2131	Matériel transport exploitation	712 800	0	-100%	Acquisition des locaux administratifs de Cabaro faite en 2016
21	2135	Installations générales, construction	321 344	539 213	68%	Acquisition et travaux arrêt de bus. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des transports (Sd'Ap)
21	2157	Agencement outillage	4 000	50 000	1150%	découpe et équipement de bus
40	13918	Amortissement des subventions	205 220	213 300	57%	Contrepartie en recettes de fonctionnement (article 777) - intègre une régularisation d'amortissement sur exercice antérieur de 28k€
41	2762	transferts de déduction de TVA	280 300	169 167	77%	Contrepartie en recette d'investissement-ART 210-I du CGI
Autres dépenses d'investissement			2 000	2 354		
	-	Total :	2 500 664	1 963 034	4%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire :

Intitulé		Montant des autorisations de programme	Montant des crédits de paiement			
			réalisés 31/12/2016	2017	2018	Restes à financer
T01	Acquisition de bus (2015-2020)	5 400 000	1 698 753	965 000	970 000	1 766 247

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

Le budget annexe « gaz naturel pour véhicules » s'équilibre en recettes et en dépenses à **457.672 € HT**

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	Var	Explications
70	7012	Gaz	450 000	380 000	-16%	Estimation des recettes de vente de carburant GNV pour, notamment, les bennes OM et les bus Corolis (la vente pour les bus diminue puisque les nouveaux véhicules acquis sont des bus hybrides ne fonctionnant pas au GNV).
042	777	Opérations d'ordre de transfert	35 717	35 717	0%	Amortissements des subventions d'investissement reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	485 717	415 717	-14%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

1.3 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	Var	Explications
011	6061	fournitures non stockables	311 800	222 400	-29%	Achat de gaz. L'évolution tient compte des quantités vendues et des tarifs prévisionnels de GDF
011	6156	Maintenance	60 000	75 000	25%	Nouveau contrat de maintenance de la station GNV. Hausse expliquée par la revalorisation liée au nouveau contrat et à la mise en œuvre d'une maintenance décennale sur la station.
011	6288	Autres	19 000	25 000	32%	Rémunération de l'exploitant liée au contrat de maintenance.
011	6287	Remboursement de frais	25 912	24 862	-4%	remboursement de frais au budget principal
011	6353	Impôts indirects	26 000	26 000	0%	Taxes dues suites aux déclarations des mises en consommation de gaz mensuelles en sortie de station à compter du 1 ^{er} avril 2014 avec la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) et la TVA afférentes à acquitter à la direction régionale des douanes.

042	6811	Dotations aux amortissements	35 718	35 718	0%	Opérations d'ordre avec contrepartie en recette d'investissement
023	-	Virement à la section d'investissement	6 082	6 237	3%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement à l'article 021)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	1 205	500	-59%	
-	-	Total :	485 717	415 717	-14%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Ressources

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	Var	Explications
040	2815323/281552	Amortissements ouvrages de distribution et outillage industriel	35 718	35 718	0%	Amortissement des subventions d'investissement reçues - Opération d'ordre avec contrepartie en dépenses de fonctionnement.
021	-	Virement de la section d'investissement	6 082	6 237	3%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
	-	Total :	41 800	41 955	0%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
21	215323	Ouvrage de distribution	6 083	6 238	3%	Crédits pour d'éventuels petits travaux sur la station
040	13918	Reprise de subvention	35 717	35 717	0%	Mouvement d'ordre avec contrepartie en recette de fonctionnement à l'article 777
	-	Total :	41 800	41 955	0%	-

(1) CAB₃₁ uniquement

E- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE

Le budget annexe « PAE du Haut Villé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **2.349.000 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 624 112	804 000	-50%	Ventes prévisionnelles sur la zone des Larris
-	-	Total des recettes réelles :	1 624 112	804 000	-50%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	360 000	626 000	74%	Travaux divers et d'aménagement de voirie liés aux ventes de terrains et au découpage de la zone
011	608	Frais accessoires	125 000	117 000	-6%	Entretien des espaces verts taxe foncière
011	6061	Fluides	20 000	25 000	25%	Eclairage public
011	6045	Prestations de services	30 500	22 000	-28%	Frais de géomètre
011	6068	Autres matières et fournitures	14 000	14 000	0%	Arbres pour plantations
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	20 556	0	-100%	Plus d'emprunt en cours sur ce budget en 2017
-	-	Total des dépenses réelles :	570 056	804 000	41%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas d'opérations réelles d'investissement sur ce budget

3 – BILAN PREVISIONNEL

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2016	1 672 672		<i>Pour mémoire, total des avances du budget principal de 3.800.000 euros versées.</i>
2017			
divers travaux (edf, finitions ...)	626 000		Montant augmenté compte tenu de la redéfinition du programme de voirie liée aux terrains vendus (voies d'accès)
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	157 000		
cessions parcelles		2 300 000	Prévisionnel "optimiste" mais rendu nécessaire pour la comptabilisation des stocks. Montant inscrit pour partie au BP, le reste le sera au BS.
Résultat de clôture au 31/12/2017	155 672		
2018			
divers travaux (edf, finitions ...)	300 000		Finitions
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	183 253		
Charges financières	0		Pas d'emprunt programmé.
cessions parcelles		1 000 000	dont parcelles issues zone des Larris.
Avance du budget principal		0	Pas d'inscription nécessaire compte tenu léger excédent escompté.
Résultat de clôture au 31/12/2018		361 075	
2019			
divers travaux (edf, finitions ...)			
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	180 000		
Charges financières	0		
Remb. avance budget principal	3 800 000		
cessions parcelles		1 000 000	dont parcelles issues zone des Larris.
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		2 600 000	Cette subvention totalisait 1,5M€ au bilan prévisionnel présenté avec le vote du BP2016 (1)
Résultat de clôture au 31/12/2019	18 925		bilan prévisionnel de clôture

(1) Ce montant était de 1,5M€ dans le bilan présenté au BP 2016 et a donc augmenté de +1,1M€ en raison de l'inscription de travaux supplémentaires et du report à 2019 de la clôture de ce budget annexe. Ce serait donc 2,6M€ d'avances qui seraient à transformer en subvention d'équipement pour la réalisation des équipements publics et qui constitueraient la participation de la collectivité à l'équilibre de ce budget annexe.

F- ZONE DE PINCONLIEU

Le budget annexe « Pinçonlieu » s'équilibre en recettes et en dépenses **2.347.000 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	306 211	231 711	-24%	Montant ajusté en fonction des crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire. Vente prévue des parcelles 30 et 31
-	-	Total recettes réelles :	306 211	231 711	-24%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	VAR	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	240 000	156 000	-35%	travaux de viabilité
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	6 161	4 711	-24%	Règlement des intérêts des emprunts en cours – baisse des taux
011	60	dépenses de fonctionnement courant	18 650	29 600	59%	Espaces verts, fluides, bornage
-	-	Total dépenses réelles :	264 811	190 311	-28%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes	41 400	41 400	-	Remb. des échéances annuelles en capital de l'emprunt en cours
-	-	Total :	41 400	41 400	-	-

3 – BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2016	805 148		
<u>2017</u>			
divers travaux (edf, finitions ...)	156 000		restes engagés 2016
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	29 600		y/c 16.000 euros pour le bornage de parcelles
Charges financières (taux de 3,45%)	4 711		
Remboursement emprunt	41 400		

cessions parcelles (47€ / m2)		480 000	cf (1) - inscription BP 237 k€ afin de trouver l'équilibre budgétaire, la différence sera inscrite au BS.
Avance du budget principal		450 000	inscrit au BS - cf (2)
Résultat de clôture au 31/12/2017	106 859		Total des avances du budget principal de 450.000 euros.
2018			
divers travaux (edf, finitions ...)			
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	20 000		
Charges financières (taux de 3,45%)	4 338		
Remboursement emprunt	123 933		Remb. anticipé reste dû.
cessions parcelles (47€ / m2)		285 000	cf (1)
Avance du budget principal	450 000		
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		450 000	cf (2)
Résultat de clôture au 31/12/2018		29 869	

(1) diminution des recettes de cessions par rapport au bilan prévisionnel présenté au BP 2016 due à une partie des parcelles prévues à la vente et finalement mises en voirie.

(2) ce serait donc 450.000 euros d'avances qui seraient à transformer en subvention d'équipement pour la réalisation des équipements publics et qui constitueraient la participation de la collectivité à l'équilibre de ce budget annexe.

G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE

Le budget annexe « Zone d'activité Beauvais – Tillé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **2.347.000 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
74	74758	Autres groupement	0	339 000	-	Participation du SMABT sur travaux voie d'accès
Total recettes réelles :			3 000	339 000	-	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	VAR	Explications
011	6015	Acquisition terrains à aménager	3 500 000	0	-100%	Acquisitions opérées en 2016 à l'issue de la procédure d'expropriation

011	6045	achat de prestations de service	128 200	56 500	-56%	- 41.500 € pour la fin de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine - 15.000 € pour le bornage
011	605	travaux	0	471 000	-	- Travaux d'accès pour l'IGN (321 k€) + divers travaux
011	608	Frais accessoires	572 350	358 900	-37%	- 340 k€ pour la redevance archéologique - 19 k€ € pour les frais divers (Taxes foncières, entretien espaces verts ...)
011	60612	fluides	7 500	8 000	7%	-
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	32 710	20 400	-38%	Intégration des échéances d'intérêts et des ICNE se rattachant à l'emprunt de 3,291M€ contracté auprès de la Banque Postale en 2015.
Total dépenses réelles:			4 240 760	914 800	-78%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
16	168751	GFP de rattachement	0	600 000		Avance du budget principal
16	1641	Emprunts en Euros	4 350 760	133 800	-97%	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
-	-	Total recettes réelles :	4 350 760	733 800	-83 %	-

2.2 – Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	113 000	158 000	40%	Pour équilibre de la section
-	-	Total dépenses réelles :	113 000	158 000	40%	-

3 – BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2016	529 138		<i>Pour mémoire, total de 5,5M€ des avances du budget ppal versées.</i>
<u>Dépenses 2017 :</u>			
acquisitions foncières (estimation à 5 €)	15 000		
Etude	41 500		Etudes de maîtrise d'œuvre- restes engagés 2016 (1)
redevances et fouilles archéologiques	340 000		

divers travaux	471 000		travaux
Charges & produits de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	26 900		
emprunt remb. en capital	158 000		
intérêts emprunts	20 400		
<u>Recettes 2017 :</u>			
Nouvel emprunt		660 000	Pour équilibre 2017
Avance du budget principal		600 000	Avance annuelle
Subventions partenaires financiers		339 000	Recettes IGN + solde SMABT
Résultat de clôture au 31/12/2017		-2 938	Total des avances du budget principal de 6,1M€.
<u>2018 à 2030 :</u>			
acquisitions foncières	300 000		montants calculés à partir estimations du service aménagement et déduction faite des montants réalisés ou prévus les années antérieures.
études	103 597		
travaux aménagements	19 213 061		
divers travaux (sondage, fouilles, etc)	257 720		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières) + financières (ratio de 30%)	7 727 519		
Aléas et imprévus	500 000		
Remboursement emprunt	3 681 231		A noter que les recours prévisionnels à l'emprunt de 2018 à 2030 ne sont pas mentionnés en l'absence d'échéancier annuel des études et travaux programmés à ce jour.
cessions parcelles secteur logistique (45ha à 20€/m2)		9 000 000	
cessions parcelles secteur tertiaire(200.000 m2 surface plancher à 120€/m2)		24 000 000	
Versements avances du budget principal		2 400 000	hypothèse d'une avance annuelle de 600.000 euros sur une durée de 4 ans (2018 à 2021)
Remboursement avances du budget principal	8 500 000		
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		4 500 000	Cette subvention totalisait 3M€ au bilan prévisionnel présenté avec le vote du BP2016 (2)
Résultat de clôture au 31/12/2030	386 067		bilan prévisionnel de clôture couvert par la provision constituée en 2014 de 1,3M€ sur le budget principal.

(1) tableau élaboré à partir des éléments chiffrés par le service aménagement (délibération pour le CC du 18/10/2013) : phasage de l'opération par année non reprise dans ce document afin d'établir une synthèse. Ces estimations seront actualisées avec les résultats de l'étude en cours.

(2) Ce montant était de 3M€ dans le bilan présenté au BP 2016 et a donc augmenté de +1,5M€ en raison de l'augmentation du coût des acquisitions foncières suite à la procédure d'expropriation et de la prise en considération à tort d'une subvention d'un partenaire financier. Ce serait donc 4,5M€ d'avances qui seraient à transformer en subvention d'équipement pour la réalisation des équipements publics et qui constitueraient la participation de la collectivité à l'équilibre de ce budget annexe.

H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

Le budget annexe « Zone d'activité technologiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à **82.500 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains	41 900	27 500		Montant ajusté en fonction des crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire.
Total recettes réelles :			41 900	27 500	-	

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
011	605	travaux	30 000	16 300	-46%	travaux d'aménagement
011	608	Frais accessoires	11 900	11 200	-6%	Entretien des espaces verts, taxes foncières, fluides
Total dépenses réelles:			41 900	27 500	-34%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de mouvements réels prévus en section d'investissement

3 – BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2016	795 380		
<u>2017</u>			
divers travaux	16 300		Travaux de finition
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	11 200		
cessions parcelles (29€ / m2)		290 000	cf. (1)
Résultat de clôture au 31/12/2017	532 880		
<u>2018 - 2025</u>			
divers travaux	1 000 000		renforcement réseau électrique (travaux probablement nécessaires - estimation à revoir selon programme)
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	120 000		Hyp. de 15k€/an
cessions parcelles (29€ / m2)		550 321	cf (1)

Versements avances du budget principal		960 000	hypothèse d'une avance annuelle de 120.000 euros sur une durée de 8 ans (2018 à 2025)
Remboursement avances du budget principal	960 000		
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		960 000	cf (2)
Résultat de clôture au 31/12/2025	142 559		bilan prévisionnel de clôture couvert par la provision constituée en 2014 de 1,3M€ sur le budget principal.

(1) La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).

(2) ce serait donc près de 1M€ d'avances qui seraient à transformer en subvention d'équipement pour la réalisation des équipements publics et qui constitueraient la participation de la collectivité à l'équilibre de ce budget annexe.

I – ZAC SAINT MATHURIN

Le budget annexe « ZAC Saint Mathurin » s'équilibre en recettes et en dépenses **3.694.610€ HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0	257 110	-	Cession de terrain
74	7478	Autres organismes	0	275 000		Participation entreprise aux travaux de voirie d'accès
Total recettes réelles :			0	532 110	-	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	VAR	Explications
011	6015	Acquisition terrains à aménager	0	1 000 000	-	Indemnités d'expropriation
011	60	travaux et études liées	55 000	570 000	936%	Travaux d'aménagement
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	0	7 500		Prévision de 6 mois d'intérêts sur un nouvel emprunt.
Total dépenses réelles:			55 000	1 577 500	-	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	55 000	1 045 390	1801%	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget

Total recettes réelles :	55 000	1 045 390	1801%	-
---------------------------------	---------------	------------------	--------------	----------

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
<u>2017</u>			
Etudes	20 000		
travaux	550 000		
acquisitions foncières (5 € / m²)	1 000 000		+ indemnités aux agriculteurs
cessions parcelles		257 110	Cession pour réimplantation de la station Total du Franc Marché à Beauvais
Charges financières (taux 1,5% sur 6 mois)	7 500		
Participation aux travaux de la station Total		275 000	50% des 550k€ inscrits en dépense
Emprunts		1 000 000	financement de l'acquisition foncière
Résultat de clôture au 31/12/2017 (déficit)	138 282		
<u>2018 à 2027</u>			
Travaux	???		Programme à définir. Dont défense incendie (350k€)
cessions parcelles		???	non déterminé à ce jour
Charges financières (taux 1,5%)	150 000		
Emprunts	1 000 000		
Versements avances du budget principal		800 000	hypothèse d'une avance annuelle de 100.000 euros (2018 à 2025)
Remboursement avances du budget principal	800 000		
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		800 000	
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)	488 282		Déficit anticipé couvert par la provision constituée en 2014 de 1,3M€ sur le budget principal

J- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Le budget annexe "Pépinière et hôtel d'entreprises" s'équilibre en recettes et en dépenses à **602.900€ HT**.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Variation	Explications
70	70688/ 7083	Autres prestations	16 500	16 500	0%	Prestations vendues aux locataires : secrétariat, standard téléphonique, locations diverses, etc...
74	7472	Régions	0	70 000		Participation de la région à l'incubateur d'entreprises.
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	0%	Loyers locaux et locations ponctuelles de bureaux et de salles de réunions.

77	774	Subventions exceptionnelles	0	11 000	-	Participation du budget principal
78	7815	Reprise de provision	15 000		-	
042	777	Quote part subvention inv.	56950	61 700	8%	Amortissement subventions reçues (contrepartie en investissement)
		Total	238 450	309 200	30%	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Variation	Explications
011	6061..	Fluides	17 700	23 200.00	31%	Eau, électricité, ...
011	611	Prestations de services	5 866	71 663	1122%	66 k€ inscrit pour le projet "incubateur d'entreprises", le reste pour diverses prestations de services
011	615	entretien et maintenance	28 465	27 420	-4%	Entretien et maintenance du bâtiment, des terrains et des équipements
011	6283	Frais nettoyage des locaux	21 500	21 500	0%	-
011	63512	Taxes foncières	13 000	24 500	88%	Ajustement selon le réalisé 2016
011	62871	remboursement de frais	14 423	18 987	32%	remboursement de frais au budget principal
011	626..	frais d'affranchissement et de télécommunication	11 400	11 290	-1%	-
012	6215	Remboursement frais de personnel	67 277	64 068	-5%	Remboursement au budget principal des salaires versés au personnel affecté sur la pépinière.
66	66111/66112	Charges financières	22 149	17 272	-18%	Echéances en intérêts de l'emprunt en cours et Intérêts courus non échus
042	6811	Opérations d'ordre	16 500	11 200	20%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en recette d'investissement à l'article 28)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	20 170	18 100	-10%	Autres frais courants de gestion pour le bon fonctionnement de la pépinière
Total dépenses de fonctionnement			238 450	309 200	30%	

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Var	Explications
13	1318	Subventions d'investissement	257 950	267 500	4%	Subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section.

16	165	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0%	Cautions versées par les nouveaux résidents et/ou suite aux changements de baux
040	28135-28188	Opérations d'ordre	16 500	11 200	-32%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement)
Total recettes d'investissement			289 450	293 700	1%	-

2.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	var	Explications
20 & 21	20... 2188	Immobilisations corporelles & incorporelles	37 500	37 000	-1%	Dépenses d'équipement
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	15 000	15 000	0%	Remboursement des cautions des locataires
16	1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	0%	Remboursement capital emprunt
040	13918	Autres	56 950	61 700	8%	Reprises de subventions
Total dépenses d'investissement			289 450	293 700	1%	-

III - Eléments d'analyse budgétaire

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2017, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2016 ⁽¹⁾	2017	2016 ⁽¹⁾	2017	2016 ⁽¹⁾	2017	VAR°
TOTAL	91 953 356	91 599 456	36 419 800	29 825 597	128 373 155	121 425 053	-5%
Budget Principal	68 632 820	70 283 058	14 895 692	14 556 653	83 528 512	84 839 711	2%
Assainissement	6 948 556	6 615 678	9 940 267	9 202 744	16 888 823	15 818 422	-6%
Transports	8 364 383	8 451 467	2 500 664	1 963 034	10 865 047	10 414 501	-4%
Zone Beauvais-Tillé	4 276 470	1 274 200	4 353 760	1 072 800	8 630 230	2 347 000	-73%
Haut Villé	2 214 724	1 608 000	3 870 056	804 000	6 084 780	2 412 000	-60%
Pinçonlieu	577 183	426 733	306 211	231 711	883 394	658 444	-25%
GNV	485 717	415 717	41 800	41 955	527 517	457 672	-13%
Pépinière	238 450	309 200	289 450	293 700	527 900	602 900	14%
Zone d'Activités Technologique	83 800	55 000	41 900	27 500	125 700	82 500	-34%
Zac Saint Mathurin	55 000	2 117 110	55 000	1 577 500	110 000	3 694 610	3259%
SPANC	76 253	43 293	125 000	54 000	201 253	97 293	-52%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB

B/REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS

REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement) (1)

Répartition des dépenses sur 100 €		Répartition des recettes sur 100 €	
Rappel BP 2016	BP 2017	Rappel BP 2016	BP 2017
Reversement de fiscalité (2)		Impôts locaux (3)	
19,91 €	22,10 €	37,48 €	42,19 €
Environnement		Etat (5)	
12,56 €	12,83 €	18,81 €	20,20 €
Culture		Taxes diverses (4)	
11,70 €	12,06 €	12,46 €	13,68 €
Assainissement		Emprunts	
10,71 €	10,52 €	15,98 €	10,54 €
Transports		Communes membres (7)	
10,84 €	8,98 €	3,43 €	3,87 €
Développement économique		Usagers (6)	
8,26 €	7,71 €	4,08 €	3,38 €
Dette		autres subventions	
8,33 €	7,31 €	4,61 €	2,58 €
Sports & jeunesse		Cessions foncières	
4,85 €	5,70 €	1,81 €	1,25 €
Sécurité		Divers	
4,22 €	4,60 €	1,34 €	1,08 €
Aménagement		Département	
3,21 €	2,80 €	0,78 €	0,85 €
Intervention sociale et de santé		Région	
1,46 €	1,51 €	0,19 €	0,40 €
Habitat			
1,68 €	1,39 €		
Tourisme			
0,90 €	1,04 €		
Enseignement			
0,98 €	0,92 €		
Famille			
0,39 €	0,55 €		



Nb : pour le rappel des BP2016, consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB

(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) les **impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

(4) les **taxes** d'enlèvement des ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.

(5) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), le FCTVA et d'autres subventions d'Etat.

(6) les recettes des usagers correspondent aux droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat carburant GNV etc.

(7) pour l'essentiel, remboursements par la ville de Beauvais des frais de personnels mutualisés.

C/RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations financières - ratios (2)		Valeurs BP 2017	Moyennes nationales de la strate (3) (2015)
1	Dépenses réelles de fonct/ population	649	334
2	Produit des impositions directes/ population	348	335
2bis	Produit net des impositions directes / population	115	121
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	706	406
4	Dépenses d'équipement brut/ population	83	83
5	Encours de dette/ population	136	380
6	DGF/ population	104	126
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement (2)	28.45 %	35.20%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ recettes réelles de fonct. (2)	94.78%	90.60%
10	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement (2)	11.74%	20.4%
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	19,29%	93,60%

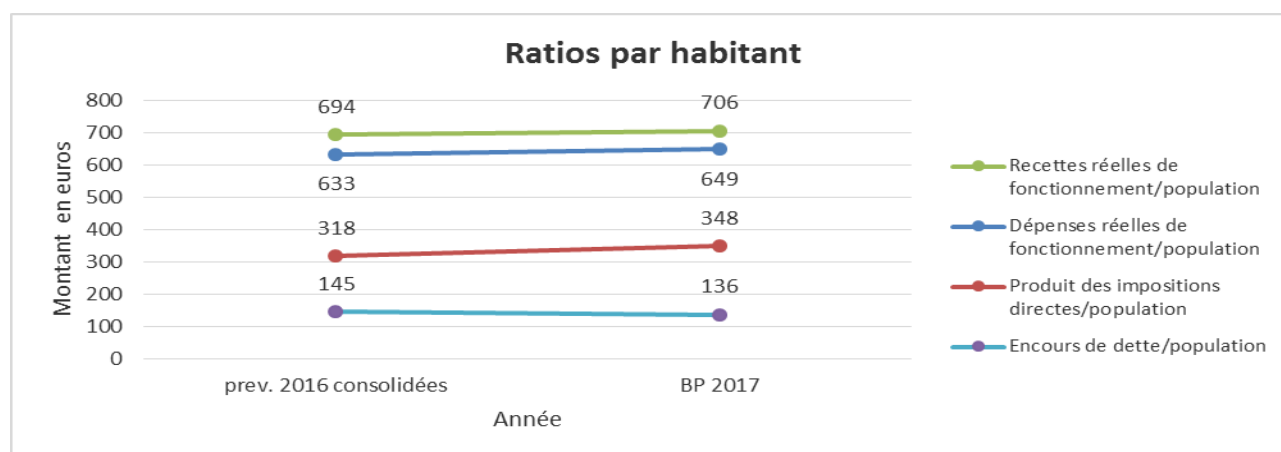
(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

(3) Source : document «Annexe 5 - les disparités des situations communales, départementales et régionales» publié en septembre 2016 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr

Nb : montant du FPIC déduit des dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles et montant des subventions d'équipement déduit des dépenses d'équipement brut.

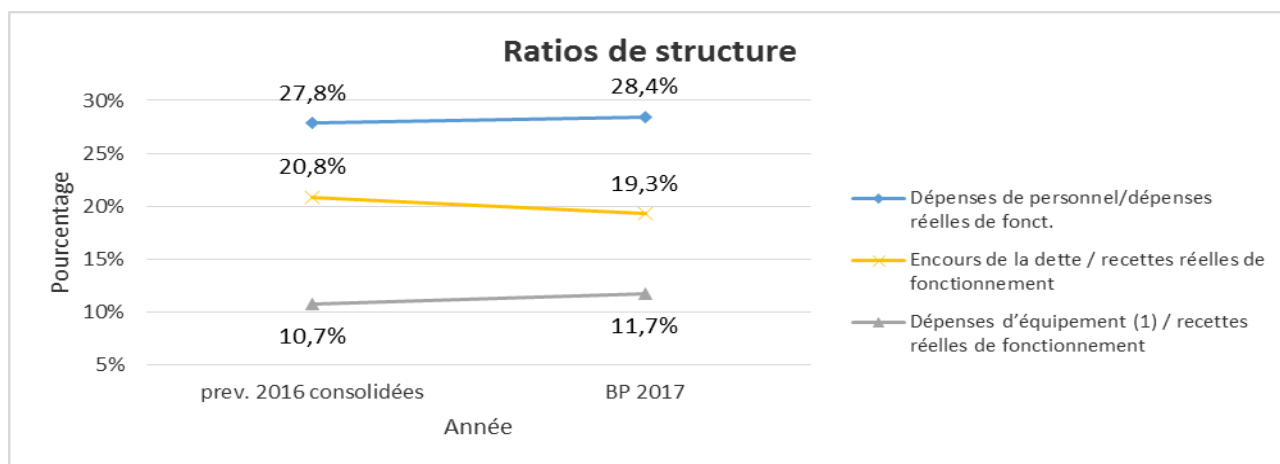
1/ Analyse ratios / habitant



On peut relever que les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient de +1,6%, mais cette augmentation s'explique avec les transferts de fiscalité des communes de l'ex. CCRB vers la CAB qui augmentent de +2,5M€ les recettes fiscales 2017 perçues par notre établissement, augmentation atténuée par la reprise d'un résultat excédentaire par la CCRB de 1,7M€ en 2016. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, sans ces transferts de fiscalité et sans cette reprise de résultat, les recettes réelles de fonctionnement n'augmenteraient pratiquement pas (+0,4%).

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de +2,5%, les transferts de fiscalité qui sont reversées aux communes de l'ex. CCRB sont intégrées aux seules prévisions 2017 (+2,5M€) et là aussi, toutes choses égales par ailleurs et sans ces transferts, les dépenses réelles de fonctionnement diminueraient de -1,6%. Ainsi, la dégradation apparente de l'épargne s'explique par les transferts de fiscalité opérés et le choix de ne pas reprendre au BP 2017 les résultats 2016 (cf. point 2).

2/ Analyse ratios de structure

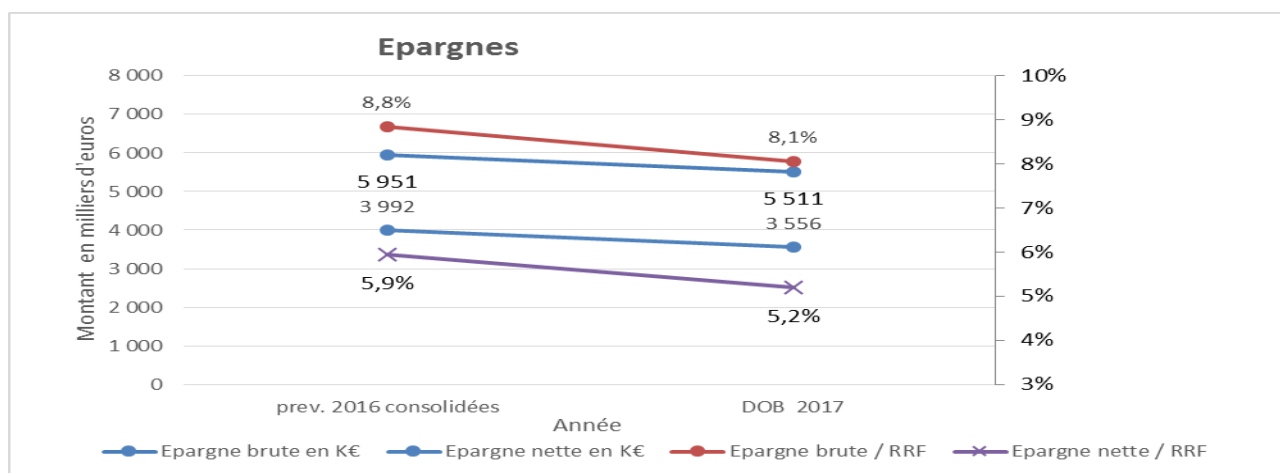


(1) Hors subventions d'équipement (article 204)

On peut souligner que le poids budgétaire des dépenses de personnel en fonctionnement augmente (+2,2%) puisque ce poste augmente (+4,8%) plus fortement que celui des dépenses réelles de fonctionnement (+2,5%) : l'effort budgétaire en ce domaine est donc notable.

S'agissant des dépenses d'équipement hors subventions, leur poids budgétaire par rapport aux recettes de fonctionnement est augmenté (+9,3%).

3/ Niveau de l'épargne



A noter que tant l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) que l'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements de la dette) diminuent d'environ -0,44M€. Pour autant, il faut souligner que le suréquilibre de la section de fonctionnement du BP 2016 de la CCRB atteignait 0,7M€, ce qui explique cette légère dégradation.

Ainsi, le projet de BP 2017 vise à maintenir les équilibres budgétaires tels que consolidés historiquement par les 2 EPCI fusionnés.